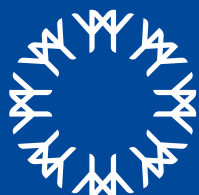
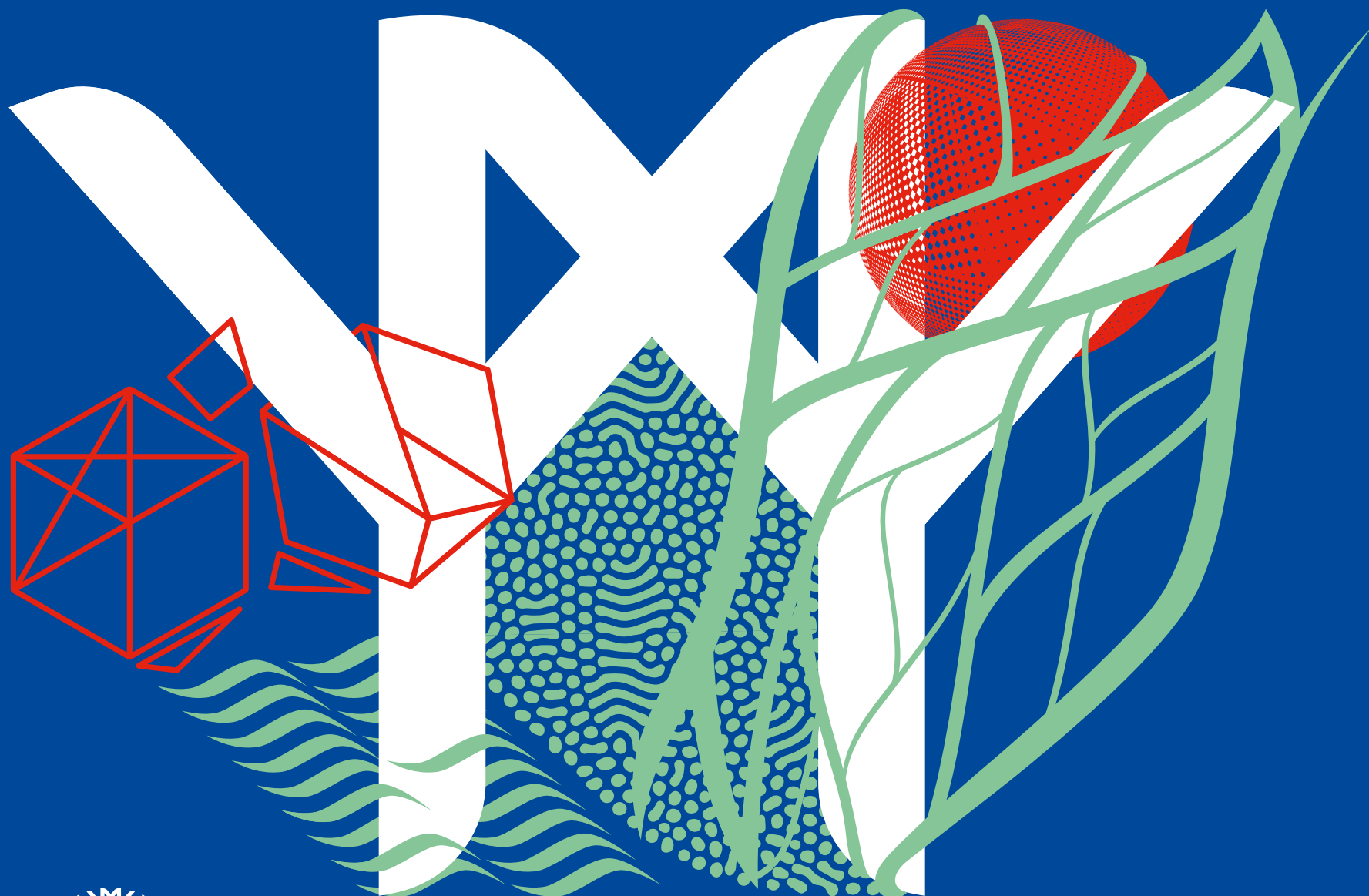


Rapport annuel

2019



Parc
Jean-Drapeau

Mot du président

du conseil d'administration

Au moment même où le parc Jean-Drapeau dévoilait sa programmation 2019, ce site unique faisait déjà l'objet d'importantes réflexions quant à la vision, les valeurs et les orientations stratégiques devant guider son aménagement et son développement sur un horizon de 10 ans. Et ce, dans le but de déposer, en 2020, un nouveau plan directeur qui aura des répercussions plus que positives sur la pérennité du Parc.

C'est dans ce contexte que, le 10 avril 2019, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) rendait public son rapport sur l'avenir du parc Jean-Drapeau, fruit d'un travail qui aura mobilisé plus de 5000 participants. L'un des principaux constats qui ressort de cette consultation est la nécessité d'un retour de balancier important en faveur de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti du Parc.

Forte des recommandations du rapport de l'OCPM, l'équipe du Plan directeur a poursuivi toute l'année la réflexion entamée deux ans plus tôt. En collaboration avec des employés, des parties prenantes, des partenaires, des représentants de l'administration municipale, des experts, ainsi que des membres du Conseil d'administration, nous avons été en mesure de faire progresser la démarche par le biais de plusieurs chantiers de travail.

Je tiens à remercier tous les intervenants pour leur implication dans ce projet. Une section du rapport annuel est d'ailleurs dédiée à ce travail exceptionnel dont le résultat sera décisif pour l'avenir du Parc et, par le fait même, de notre organisation.

L'année 2019 a également été marquée par des transformations majeures, résultats de l'aboutissement de grands travaux d'infrastructures que sont l'Espace 67 et l'Espace Paddock pour la présentation du Grand Prix du Canada. Ces nouveaux aménagements permettront au parc Jean-Drapeau de se positionner pendant encore longtemps comme un site événementiel de premier plan, tout en faisant rayonner Montréal sur la scène internationale.



A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Coulombe'.

Renaud Coulombe

Président du conseil d'administration

Depuis sa création en prévision de l'Exposition universelle de 1967, le parc Jean-Drapeau est reconnu comme un site exceptionnel, tant par les amoureux de la nature que par les festivaliers, les familles et les adeptes d'activités sportives.

Au cours des deux dernières années, soit 2017 et 2018, des travaux majeurs ont été réalisés sur le site afin de lui redonner un nouvel élan. Un vent de fraîcheur a donc soufflé sur le Parc en 2019, non seulement grâce à l'inauguration de grandes infrastructures, mais aussi au dévoilement de la nouvelle image de marque et à la poursuite de plusieurs chantiers de travail en prévision du dépôt d'un nouveau plan directeur en 2020.

C'est en mai 2019, quelques semaines avant la présentation du Grand Prix du Canada, que la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) a procédé à l'inauguration des nouveaux paddocks réalisés en un temps record de seulement dix mois. Acclamé pour son caractère contemporain et l'utilisation de matériaux écoresponsables, le bâtiment a déjà été primé par la revue *Canadian Architect* en remportant le Prix d'Excellence en décembre 2018. Deux semaines plus tard, la SPJD inaugurait l'Espace 67, un site doté d'installations polyvalentes et utilisables sur 4 saisons, notamment un amphithéâtre pouvant accueillir 65 000 personnes, un pavillon d'information et un restaurant.

Reliant les œuvres magistrales que sont la Biosphère et les *Trois disques* de Calder, l'aménagement d'Espace 67 a suivi une stratégie environnementale axée sur trois principes fondamentaux : la conservation, la protection et la revalorisation.

Par ailleurs, soucieuse de pouvoir bénéficier d'une meilleure cohésion dans l'ensemble de ses outils de communication, la SPJD a également dévoilé sa nouvelle image de marque, incluant une évolution de son logo corporatif ainsi que la création d'éléments graphiques modernes afin d'appuyer ses initiatives promotionnelles et autres.

En terminant, 2019 aura été l'année d'une mobilisation exceptionnelle de la part des employés du Parc. En effet, dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur, ils ont contribué assidûment aux discussions, mettant à profit leur expertise et leur grande connaissance des enjeux, et démontrant ainsi leur sentiment d'appartenance. Ils en seront, sans contredit, les ambassadeurs hors pair.



A handwritten signature in black ink that reads "Ronald Cyr".

Ronald Cyr

Directeur général
Société du parc Jean-Drapeau



Table des matières

01 LE PARC JEAN-DRAPEAU

07 ORGANISATION ET GOUVERNANCE

17 RÉALISATIONS 2019

47 ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

71 PARTENAIRES



Le parc Jean-Drapeau



Véritable joyau ancré au milieu du fleuve Saint-Laurent, en partie naturel, en partie créé par le génie humain d'Expo 67 et peaufiné lors des Jeux olympiques de 1976 : le parc Jean-Drapeau rayonne par sa singularité. Composé des îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, le Parc c'est 268 hectares d'expériences qui allient nature, histoire, patrimoine, art public, culture, divertissement et sport. En 2019, près de 1,6 million de visiteurs se sont laissé charmer lors d'une visite au Parc.

2 îles

d'une superficie
de 268 hectares

25 km

de pistes cycables
et sentiers
pédestres

15

œuvres
d'art public

4

espaces
locatifs



**Station de métro
Jean-Drapeau**

Espace



**Plage
Jean-Doré**



**Casino de
Montréal**



**Espace
Paddock**

ce 67



**Complexe
aquatique**
Doté de 3 piscines



**Musée
Stewart**



La Ronde



Biosphère
Musée de l'environnement



**Circuit
Gilles-Villeneuve**
4,3 km



**Bassin
olympique**
2,2 km



**Jardins des
Floralies**





Organisation et gouvernance





La Société du parc Jean-Drapeau

La Société du parc Jean-Drapeau est un organisme paramunicipal sans but lucratif, créé en 1983 par lettres patentes signées par le lieutenant-gouverneur du Québec et délivrées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal. Ces documents lui confèrent les pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale, constitués suivant la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c.C-38) et sujets à certaines restrictions.

La Société a pour rôle d'administrer, de développer, d'entretenir le parc Jean-Drapeau et d'en assurer l'animation par des activités touristiques et récréatives. Son mandat figure dans le protocole d'entente conclu avec la Ville de Montréal, qui, par ailleurs, précise le partage des responsabilités de chaque entité.

Responsabilités de la Société

- Conservation, protection et mise en valeur des espaces verts et bleus;
- Gestion du site (accueil, sécurité, signalisation);
- Circulation, accès et stationnement;
- Identité visuelle et image du Parc;
- Animation auprès du grand public;
- Gestion et préservation des bâtiments, des véhicules et des équipements;
- Gestion des relations avec les partenaires des deux îles.

Responsabilités de la Ville

- Ensemble des travaux d'entretien majeurs et de reconstruction touchant les égouts et l'aqueduc;
- Financement des travaux relatifs à la protection et au développement du Parc dans le cadre de son programme triennal d'immobilisations (PTI);
- Entretien du réseau électrique haute et basse tension jusqu'aux bâtiments;
- Installation, conservation et restauration des œuvres d'art public.





Conseil d'administration

Éthique

La Société du parc Jean-Drapeau est un organisme pararamunicipal à caractère public dont les administrateurs sont nommés par le comité exécutif de la Ville de Montréal. Dans l'accomplissement de sa mission, la Société, guidée par ses valeurs, entend être une source de fierté collective et mériter la confiance et le respect des citoyens. En ce sens, les administrateurs ont adopté un code d'éthique et de conduite qui respecte les principes établis par le Code civil du Québec et qui s'inspire du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics applicable aux administrateurs de sociétés d'État nommés par le Gouvernement du Québec. Tous les administrateurs de la SPJD doivent respecter ce code, en signant une déclaration d'intérêts et un serment d'engagement.

Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la SPJD est nommé par le comité exécutif de la Ville de Montréal. Neuf membres siègent au conseil d'administration de la Société, afin d'en assurer la gouvernance et d'adopter les orientations stratégiques mises en œuvre par cette dernière. Appuyé par les quatre comités en place, il veille à la saine gestion de la Société. La Société rend des comptes régulièrement au comité exécutif de la Ville de Montréal, tant pour son budget de fonctionnement et ses résultats financiers que pour la planification et la gestion du programme triennal d'immobilisations (PTI). Toute dépense supérieure à deux millions de dollars ou toute entente dont la durée est supérieure à cinq ans doit être déposée au comité exécutif de la Ville pour approbation.

Les comités

Comité Modus Vivendi

Le comité Modus Vivendi est un comité du conseil d'administration chargé de faire ressortir et respecter l'identité, l'essence et le génie du lieu distinctif au parc Jean-Drapeau, en interrelation continue avec les premiers utilisateurs et contributeurs du Parc, les citoyens et les partenaires. Le comité accompagne la Société dans la définition et l'application de sa mission, sa vision, ses valeurs et ses orientations stratégiques. Le comité veille à ce que la sélection des projets de développement et la structure des ententes de partenariat respectent ces grandes orientations.

- Nathalie Benoit, présidente
- Pierre Bouchard, membre
- Renaud Coulombe, membre
- Karel Mayrand, membre

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en examinant tous les aspects du cadre de gouvernance du conseil, pour s'assurer que ce dernier fonctionne de manière efficiente et efficace afin d'appuyer les opérations de la Société du parc Jean-Drapeau.

- Louise Champoux-Paillé, présidente
- Claude Michaud, membre
- Paul-Antoine Troxler, membre

Comité d'audit

Le comité d'audit est chargé d'aider le conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance à l'égard de la qualité et de l'intégrité de l'information financière en examinant les documents financiers et en présentant des recommandations et des conseils sur les stratégies, les initiatives et les politiques en matière de gestion financière et de contrôles internes.

- Claude Michaud, président
- Pierre Bouchard, membre
- Daisy Dedeian, membre

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'examiner les orientations et stratégies en matière de gestion des ressources humaines de la Société du parc Jean-Drapeau, notamment en ce qui a trait à l'évaluation de rendement, la planification de la relève, les politiques salariales et les pratiques générales de ressources humaines de la Société.

- Judy Sheehan, présidente
- Louise Champoux-Paillé, membre
- Paul-Antoine Troxler, membre

Conseil d'administration



Renaud Coulombe

Président

Vice-président et Chef des affaires
juridiques, Mouvement Desjardins



Karel Mayrand

Vice-président

Directeur général - Régions Québec
et Atlantique, Fondation David Suzuki



Louise Champoux-Paillé

Administratrice

MBA et administratrice de sociétés
certifiée (ASC)



Daisy Dedeian

Administratrice

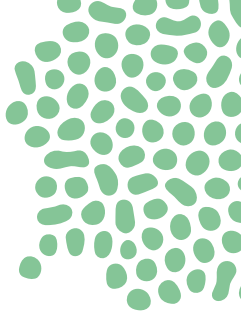
MBA et Chef d'équipe,
Chappuis Halder & Co



Comité

 ressources humaines

 audit



Nathalie Benoît

Administratrice

Directrice de la promotion institutionnelle,
Université du Québec à Montréal



Pierre Bouchard

Administrateur

Architecte paysagiste



Claude Michaud

Administrateur

Vice-président de Conseil et directeur
général, DNA Capital



Judy Sheehan

Administratrice

Présidente, Assistante RH



Paul-Antoine Troxler

Administrateur

Directeur Éducation et recherche, Conseil
du bâtiment durable du Canada - Québec



Structure organisationnelle



Ronald Cyr

Directeur général

Mandat : Gouverner, diriger et inspirer l'ensemble des directions de la Société dans la gestion, le développement de l'actif et la programmation du parc Jean-Drapeau, tout en assurant une liaison constante entre les diverses instances décisionnelles que sont le conseil d'administration, la haute direction et la Ville de Montréal.



François Cartier

*Directeur Marketing
et développement*

Mandat : Gérer le développement commercial et événementiel, planifier la programmation des événements produits par le Parc, coordonner l'ensemble des communications et des initiatives marketing afin de faire rayonner la Société à l'interne comme à l'externe.

Code de déontologie et règles de régie interne

À leur entrée en poste, les nouveaux employés de la Société du parc Jean-Drapeau doivent signer le **Code de déontologie et règles de régie interne** de la SPJD. Ce document énonce les comportements professionnels appropriés à adopter, et indique certains paramètres pour la prise de décisions des employés et des dirigeants dans le cadre de leurs fonctions. On retrouve dans ce code des clauses relativement à la confidentialité, à la communication avec les médias, aux rapports avec les tiers et aux conflits d'intérêts.



**Marc-André Dawson,
ing., EMBA**

Directeur Exploitation

Mandat : Gérer l'ensemble des sites récréatifs, la sécurité et assurer la qualité du service et de l'expérience pour la clientèle. Offrir un soutien opérationnel et technique quotidien tout en coordonnant l'ensemble de la logistique entourant les événements internes et externes organisés au Parc. Entretenir et protéger les actifs naturels et bâtis de la Société, en plus d'assurer la mise en service des nouvelles infrastructures.



**Jean-François Mathieu,
CPA, CMA**

Directeur Administration

Mandat : Assurer une saine gestion des fonds de l'organisation, en plus de gérer quotidiennement les ressources humaines et coordonner les services des finances, des approvisionnements, des technologies de l'information et des archives.



Mario Duguay, ing.

*Directeur Infrastructures
et gestion de projets*

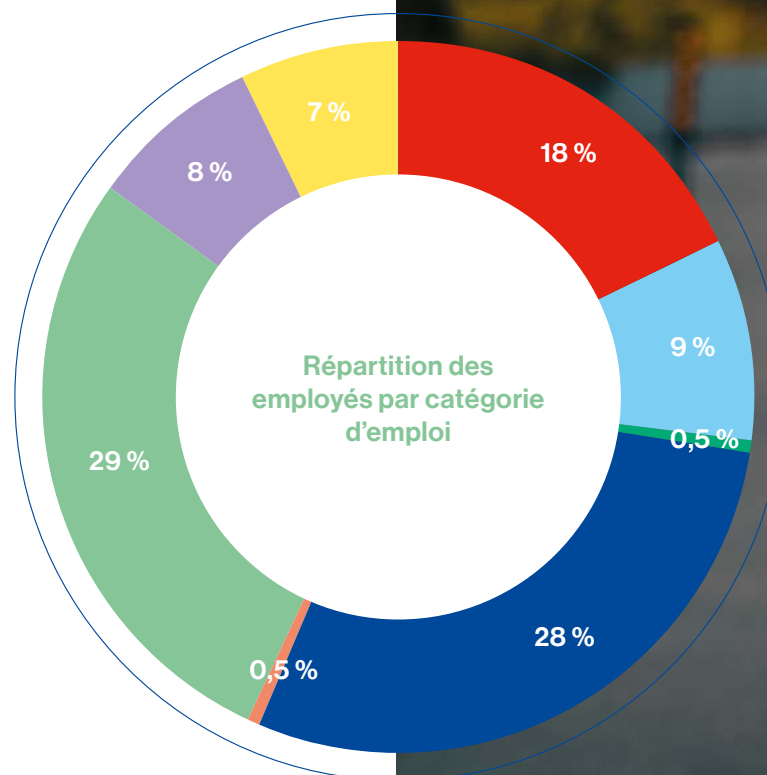
Mandat : Superviser l'ensemble des grands projets de développement, ainsi que les projets inscrits au programme triennal d'immobilisations (PTI). Assurer la gestion de projets, la mise à niveau, le maintien et le développement des actifs immobiliers de la Société, composés de 65 bâtiments combinés à des terrains, des plans d'eau, des équipements sportifs et récréatifs, et autres espaces aménagés.

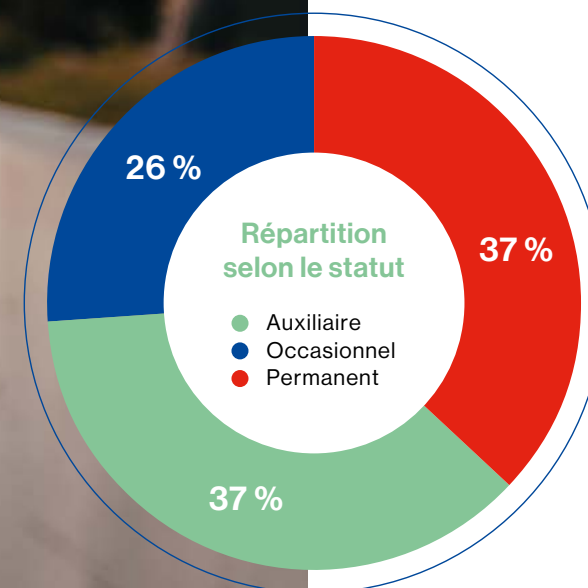
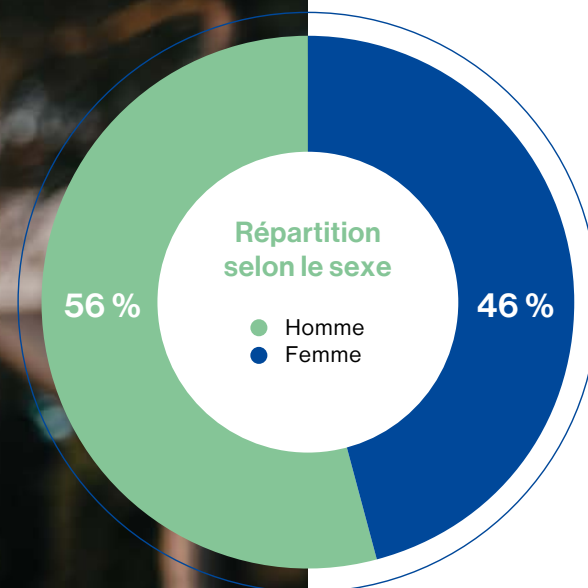
Les employés

Les équipes de travail à la Société du parc Jean-Drapeau ne manquent pas de talent, autant sur le terrain que dans les bureaux administratifs : des employés dévoués, dynamiques et impliqués, ayant à cœur d'offrir un Parc propre, sécuritaire, accueillant, animé et diversifié pour tous les visiteurs.

En misant sur les valeurs communes que sont le **développement durable, la qualité du service, la collaboration, l'intégrité et l'innovation**, la SPJD s'est engagée à maintenir des conditions gagnantes pour retenir ses talents, les fidéliser et les mobiliser. La Société, à titre d'employeur, c'est aussi :

- La santé et mieux-être au travail;
- L'embauche de ressources spécialisées et le développement de leurs compétences;
- Entretenir de saines relations de travail et la paix organisationnelle;
- L'innovation au sein de ses équipes et ses processus.





Réalisations 2019



Faits saillants

2019 fut une année marquée par de grandes réalisations. Toujours avec l'objectif de développer et entretenir son site, la SPJD a entamé plusieurs projets qui ont vu le jour en cours d'année. En respectant les budgets et les échéanciers, la SPJD a prouvé être une gestionnaire efficiente. 2019 fut également l'occasion pour la Société de travailler activement à diversifier son offre et à améliorer l'expérience client.

274 143

Visiteurs au circuit
Gilles-Villeneuve



321 797

Visiteurs aux
événements tenus
à l'Espace 67



69 872

Visiteurs au
Complexe aquatique



64 190

Visiteurs à la
plage Jean-Doré



50 908

Visiteurs au Bassin
olympique \ Quartier
des athlètes



1 575 677

Visites totales au
parc Jean-Drapeau



Visiteurs Fête des neiges 2019 :

46 722

Taux de satisfaction :

**89 % des visiteurs
satisfaits**

Fête des neiges 2019

Tous les week-ends du 19 janvier au 10 février 2019

La 36^e édition de la Fête des neiges de Montréal (FDN), produite par la Société du parc Jean-Drapeau, a accueilli près de 47 000 visiteurs; un chiffre qui a comblé les organisateurs ayant dû composer avec les sautes d'humeur de Dame Nature tout au long de l'événement. Ce fut mission accomplie pour la FDN dont l'objectif est de faire découvrir les joies de l'hiver.

Grâce à des nouveautés comme les Descentes givrées ou de grands classiques comme le Bateau de glace et les traîneaux à chiens, les petits, comme les grands, ont pu vivre une expérience hivernale en compagnie d'animateurs charismatiques.

Aux activités de plein air se sont ajoutés des spectacles mettant en vedettes plusieurs artistes jeunesse ainsi que la zone alimentaire *Faim de loup* où l'on pouvait se rassembler pour prendre une bouchée à deux pas d'un chansonnier.



Week-ends du monde

6, 7 et 13, 14 juillet 2019

Événement multiculturel festif et rassembleur établi depuis 15 ans dans le paysage montréalais, les Week-ends du Monde (WEM), présentés par Loto-Québec, ont permis à tous les visiteurs de faire un tour du monde unique en deux fins de semaine. Ayant lieu pour la première fois à l'Espace 67, c'est un peu plus de 84 000 visiteurs qui, grâce aux 19 pays fièrement représentés, ont pu découvrir des cultures des quatre coins de la planète.

Avec des initiatives d'économies d'eau et d'énergie, une meilleure gestion du tri des déchets et en priorisant des fournisseurs locaux, l'événement a obtenu sa première certification écoresponsable selon les critères de la norme BNQ-9700-253 en gestion responsable d'événements. Les WEM ont atteint le niveau 2 de la norme.

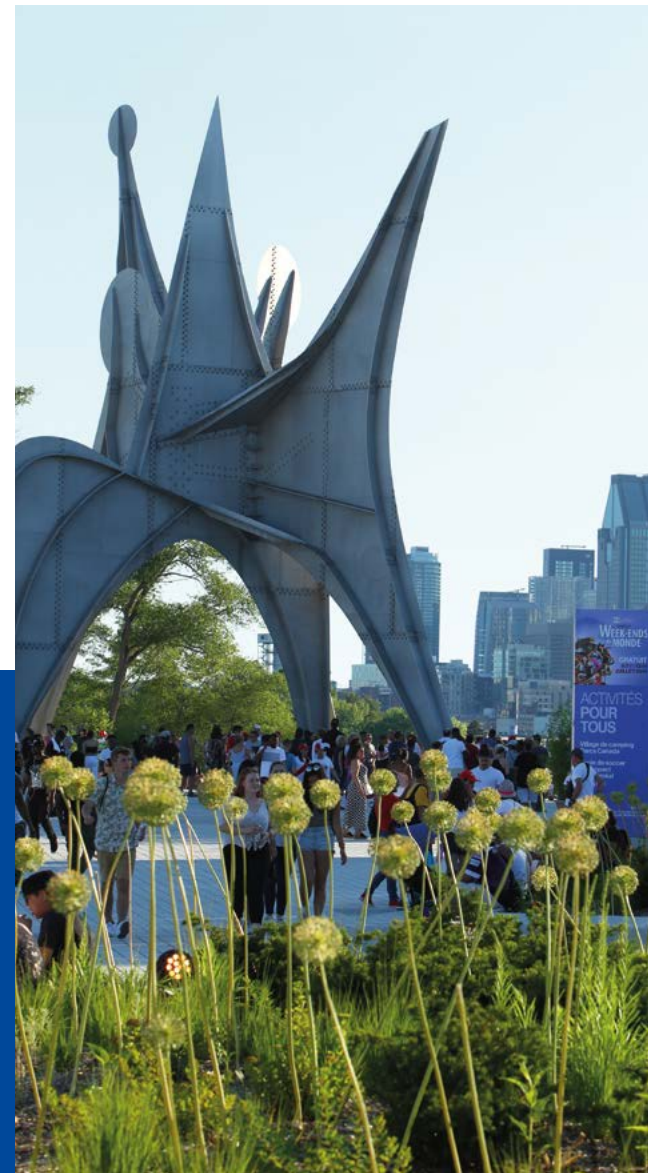


Visiteurs 2019 :

84 223

Taux de satisfaction :

95 % des visiteurs satisfaits









Balade touristique

La mise en place d'une Balade touristique fut une belle nouveauté en termes d'expérience culturelle en 2019. C'est à bord d'un véhicule électrique que le parc Jean-Drapeau propose de partir à la découverte de l'histoire de ses îles. Inspirée du petit train d'Expo 67 surnommé « La Balade », le parcours d'une durée d'environ 45 minutes et animé par un guide professionnel met en lumière de nombreux points d'intérêts en lien avec le patrimoine culturel, naturel et bâti du Parc.

Quelques-uns des lieux visités :

- La Biosphère
- Les Jardins des Floralies
- Le mont Boullé
- Le circuit Gilles-Villeneuve
- Les vestiges d'Expo 67
- Les vestiges des Jeux Olympiques de 1976

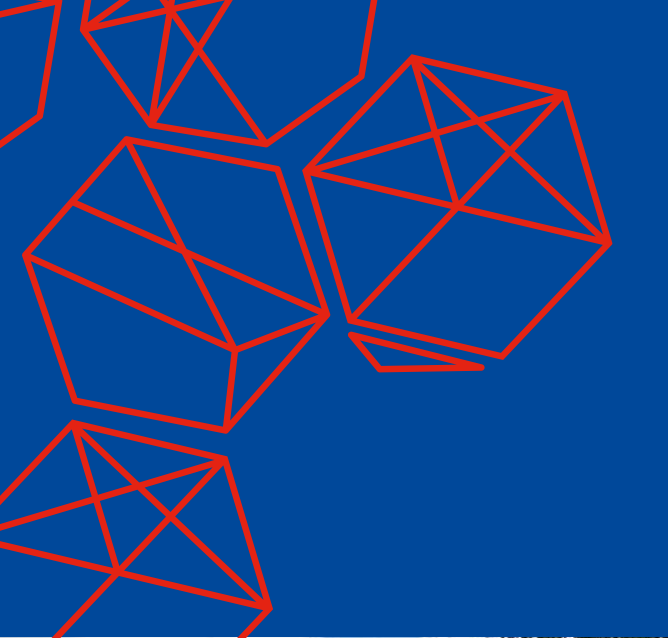
Nombre d'utilisateurs en 2019 :

3 781 passagers

Taux de satisfaction :

96 % des visiteurs satisfaits

**Guides certifiés
Guidatour**



Sentier des îles

Le parc Jean-Drapeau a créé une façon innovante d'inviter ses visiteurs à découvrir sa richesse culturelle en proposant une série de parcours. En sillonnant les lignes peintes au sol et à l'aide d'un dépliant explicatif, le public est invité à parcourir les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame à la découverte des œuvres d'art public, de bâtiments patrimoniaux et de lieux emblématiques.

Les trajets, d'une durée d'environ 2 h 30, exposent les particularités culturelles et historiques du parc Jean-Drapeau. Une façon unique de mieux comprendre une facette importante de l'histoire de Montréal.



Un parcours de
plus de 10 km
avec plus de
**50 points
d'intérêts à
découvrir**



Projets d'envergure

complétés et en cours

Image de marque

Après plus de deux ans de travail, c'est en 2019 que la Société du parc Jean-Drapeau a procédé au dévoilement de sa nouvelle image de marque. Une image moderne qui permettra dorénavant d'avoir une cohérence au niveau de ses différents outils et plateformes de communication. C'est l'agence Cabana Séguin qui aura accompagné la SPJD dans le processus. Dans un contexte de renouveau au parc Jean-Drapeau, où de nombreux projets d'infrastructures sont venus revitaliser des secteurs importants du site, le moment était bien choisi pour procéder à une mise à jour du logo corporatif et bâtir de nouvelles normes graphiques.

L'objectif de la démarche était de perpétuer l'identité forte relative à Expo 67, tout en devenant plus moderne et plus cohérente avec l'offre actuelle : activités de sport et de plein air, nature et détente, événements et divertissement.

Dévoilement : présentation et explications

Le positionnement ayant été adopté en 2018, la dernière portion du projet consistait à créer les normes graphiques. Le 13 mars 2019, la nouvelle image de marque fut dévoilée au grand public et aux employés du parc Jean-Drapeau. Ce fut l'occasion de discuter de la démarche créative et de souligner l'attention particulière qui a été portée à préserver le symbole de l'amitié créé par Julien Hébert lors de l'Expo 67.

L'héritage culturel faisant partie intégrante de l'ADN du Parc, il était nécessaire de conserver les fondements de son histoire, tout en y apportant une touche de modernité.

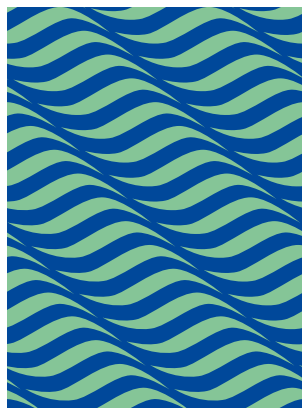
Ancien logo



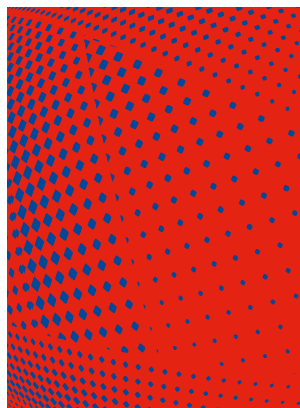
Nouveau logo



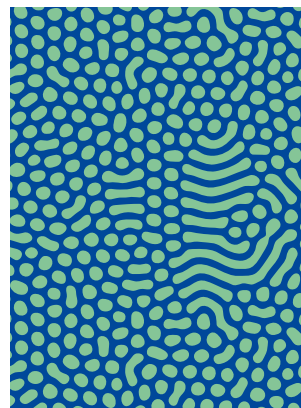
Des textures, représentant les grandes composantes de l'offre du PJD, sont venues s'ajouter à l'identité du Parc.



01



02



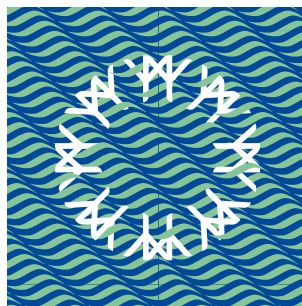
03



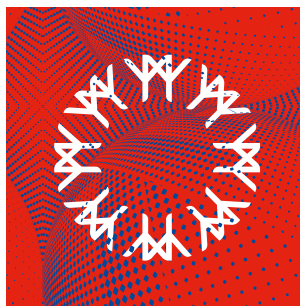
04



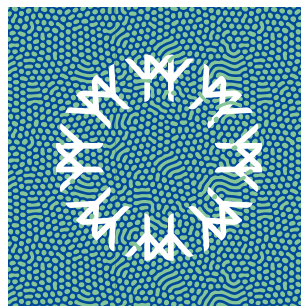
05



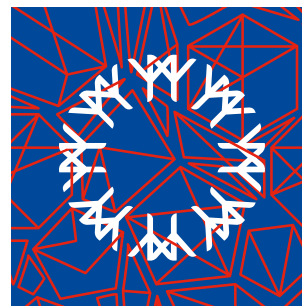
Eau



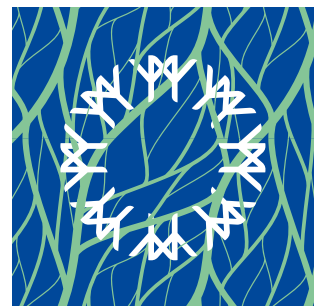
Divertissement



Terre



Infrastructures



Nature

Déploiement graduel de la marque

Grâce à un échéancier ambitieux, mais réaliste, le déploiement de la nouvelle image de marque aura donc débuté progressivement en 2019. On la retrouve au niveau de la signalisation, de l'affichage terrain, des véhicules, des outils de communication, des uniformes des employés et sur le site internet du Parc.

Le déploiement sera complété d'ici 2022.



Espace Paddock

Les nouveaux paddocks du circuit Gilles-Villeneuve ont officiellement été complétés au printemps 2019, juste à temps pour la présentation du Grand Prix du Canada. Datant de 1988, les anciennes installations ont été entièrement démolies afin de faire place à un nouveau bâtiment qui sera en mesure de répondre aux nouvelles exigences technologiques et logistiques de la Formule 1, et ce, pour plusieurs années.

La Société s'est dotée d'un bâtiment spacieux, lumineux et moderne, dans un lieu unique à proximité du centre-ville de Montréal. Des installations spécialement destinées à la Formule 1, mais disponibles en location le reste de l'année pour des événements corporatifs ou privés.

Budget total : 59 M\$

41 M\$ Ville de Montréal

**18 M\$ Ministère des Affaires
municipales et de l'Habitation**

1^{er} étage

Garage des équipes, tour de contrôle et locaux administratifs

2^e étage

Loges, tour de contrôle, podium et espaces médias

3^e étage

Loges et terrasse

Capacité d'accueil des garages de

13 écuries

Capacité d'accueil des terrasses rehaussées à

5 000 places

Un projet accéléré complété dans un temps record de

**10 mois, entre deux
Grand Prix du Canada**

Un souci porté à l'écosystème environnant et aux usagers des installations à proximité, incluant :

**le Bassin olympique, la
plage Jean-Doré et les
cyclistes sur le circuit
Gilles-Villeneuve**

Partenaires

Montréal

Québec

fabg
Architectes

Architecture

CIMA+

Ingénierie

GO MULTIMÉDIA

Scénographie

AECO
GESTION
DE PROJETS

Gestion de projets

FNX
INNOV

Contrôle qualité

GEYSER
GROUPE
GROUPE

Construction

Échéancier global

Juillet 2018

- Démolition de l'ancien bâtiment

Août 2018 à avril 2019

- Travaux de construction

Avril et mai 2019

- Mise en service du bâtiment pour l'accueil du Grand Prix du Canada
- Réception provisoire totale des travaux fin mai

7, 8 et 9 juin 2019

- Grand Prix du Canada

Juin à décembre 2019

- Clôture du projet

Automne/Hiver 2020

- Ouverture de l'Espace Paddock pour la tenue d'événements corporatifs

Étapes accomplies en 2019

- **Montage des structures en acier et en bois**
- **Installation :**
 - panneaux de béton préfabriqués et murs-rideaux
 - gradins aux 2^e et 3^e étages
 - toiture végétalisée
 - portes intérieures et extérieures, dont les portes de garage
 - mobilier (bureaux d'accueil, sièges, etc.)
- **Coulées des chapes de béton au 2^e étage**
- **Mise en place des éléments suivants :**
 - dalles sur plots aux terrasses du 2^e et 3^e étages
 - garde-corps
 - escaliers
 - ascenseur et monte-charge
 - systèmes intérieurs (gypses, plafonds, ossatures métalliques)
 - cloisons amovibles et pliantes
- **Réalisation :**
 - travaux de toiture
 - travaux de mécanique, électricité et télécommunication dans le bâtiment
 - asphalte dans les zones adjacentes au bâtiment dont la Zone Hospitalité et le *pitlane* travaux de signalisation
- **Pose des panneaux photovoltaïques**
- **Revêtement de mur, sol, plafond**
- **Construction des infrastructures d'aqueduc, sanitaire, électrique et télécommunication**
- **Coulée de la dalle de béton du *pitlane***
- **Essais, tests, mises en marche et mises en service des équipements électriques, de télécommunications et mécaniques**
- **Remise en état du site**
- **Réception provisoire totale des travaux fin mai 2019**
- **Clôture du projet de juin 2019 à décembre 2019**

Espace Paddock

De l'action aux premières loges



Campagne de notoriété UN LIEU À DEUX VITESSES

- Place aux rassemblements
- Place aux courses

Objectifs

- Vanter la versatilité des installations futures et attirer les promoteurs événementiels
- Augmenter l'engouement des amateurs de sports pour le projet



Dès la démolition du bâtiment, la construction était filmée et les images diffusées en direct sur le site internet du Parc.

Un projet populaire

*Usagers uniques :

14 198

Pages vues :

23 051

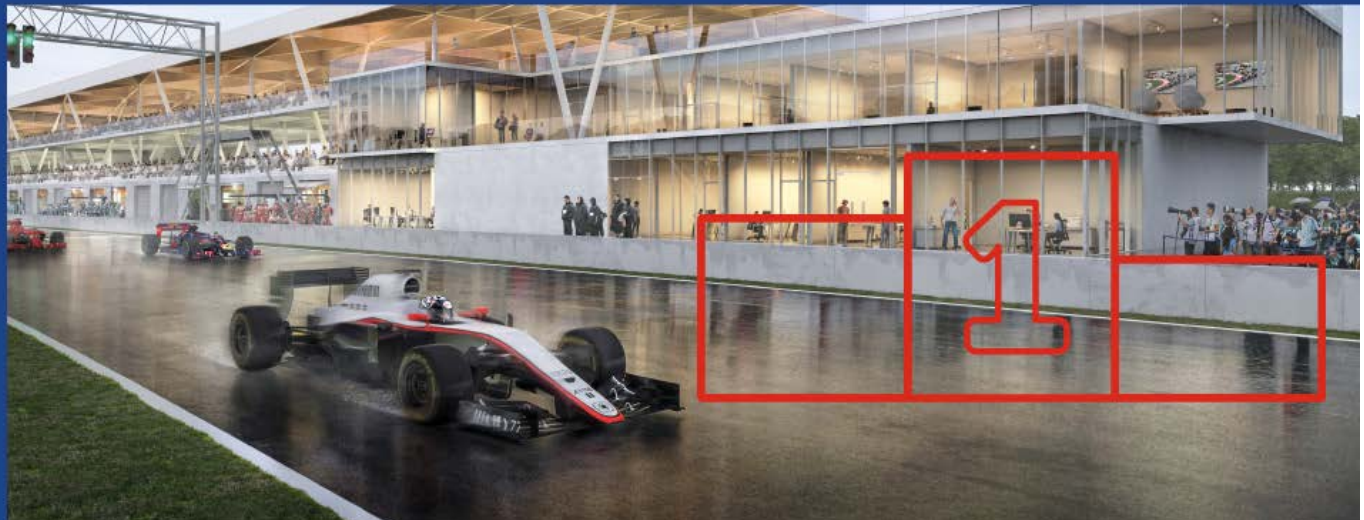
Visites :

20 036

*Statistiques page web pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Espace Paddock

Le spectateur en première place



Inauguration

15 mai 2019

Conférence de presse conjointe avec Groupe de course Octane, afin d'inaugurer les nouveaux paddocks et lancer l'édition 2019 du Grand Prix du Canada. L'événement s'est déroulé en présence de plusieurs dignitaires, partenaires et personnalités du sport automobile, dont :

- Madame Valérie Plante, Mairesse de la Ville de Montréal
- Madame Caroline Proulx, Ministre du Tourisme du Québec
- Monsieur Chase Carey, Chief Executive Officer and Executive Chairman du Formula One Group
- Monsieur François Dumontier, Président et chef de la direction du Formula One Grand Prix du Canada
- Les membres de la Direction et du conseil d'administration de la SPJD

La Société du parc Jean-Drapeau est fière des retombées médiatiques locales et internationales qu'a suscité l'inauguration des paddocks.

Nombre d'articles/
mentions

**157 mentions
ou articles**

Portée
médiatique totale
(impressions) :

90,4 M



Bilan de la première saison

Les activités du Grand Prix du Canada se sont déroulées du 7 au 9 juin 2019. Les spectateurs d'ici et d'ailleurs, commentateurs sportifs, journalistes, pilotes et membres des écuries ont été unanimes : les nouveaux paddocks du circuit Gilles-Villeneuve sont formidables au niveau architectural et excessivement fonctionnels au plan logistique.

Le nouveau
bâtiment a déjà été
primé par la revue
Canadian Architect
en remportant le
Prix d'Excellence
en décembre 2018.
Acclamé pour son
visuel moderne, son
utilisation de matériaux
écoresponsables,
dont les structures
en bois, et son
intégration fluide
dans l'environnement
naturel du Parc, le
projet conçu par les
architectes FABG a ravi
les membres du jury.

Espace 67

Legs du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal, Espace 67 est un site qui a été conçu afin de moderniser, sécuriser et augmenter la capacité d'accueil de son amphithéâtre naturel qui datait de 1992. Ce nouvel amphithéâtre peut accueillir 65 000 festivaliers.

Espace 67 est aussi un terrain de jeu événementiel versatile et profitable sur 4 saisons, dont l'aménagement de chaque zone offre une ambiance différente et permet la tenue de plusieurs types d'activités de petite à très grande envergure.

Budget total : 73,4 M\$

38,4 M\$ Ville de Montréal

35 M\$ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation



Un site riche de son passé

Espace 67, c'est un demi-kilomètre de possibilités reliant la Biosphère et l'œuvre *Trois disques* de l'artiste Alexander Calder.

- Inspiré d'Expo 67 dans sa signature visuelle et son esprit de place publique rassembleuse
- Conçu selon une stratégie végétale misant sur la conservation, la protection et la revalorisation
- Accessible universellement et bâti avec des matériaux durables et locaux : aluminium, béton, bois et criblure de pierre stabilisée
- Doté d'éléments créant un espace événementiel extérieur de haut calibre, dont :
 - Des infrastructures de gestion optimale des eaux pluviales
 - Un réseau de fibre optique souterrain
 - 9 tours à délais comme mesures de mitigation du son
 - Du mobilier urbain permanent : bancs, plateformes de rassemblement, supports à vélo et matériel de gestion des déchets
 - Divers types d'éclairage personnalisé pour chaque zone

Partenaires

Montréal 

Québec 

lemay

Architecture et
architecture de paysage

wsp

Ingénierie

TRIZART
ALLIANCE

Scénographie

exp.

Contrôle qualité

POMERLEAU

Construction

Échéancier global

Mars à avril 2017

- Préparation du site

Mai 2017 à mai 2019

- Travaux de construction et d'aménagement paysager

Mai 2019

- Ouverture et inauguration du site

Juin 2019

- Début des festivités

Étapes accomplies de janvier à décembre 2019

- Fabrication et installation de 9 tours à délai dans l'Amphithéâtre
- Construction et déploiement du réseau de fibre optique
- Construction d'un émissaire pluvial pour le drainage des eaux de la Biosphère
- Finalisation de la pose du pavé signature en béton le long de l'Allée centrale
- Travaux d'aménagement intérieur dans le Pavillon d'information et le Restaurant
- Travaux de finition paysagers
- Installation du mobilier urbain, des lampadaires et des grands mâts multi-usages

Campagne de notoriété

ESPACE 67 : UN NOUVEAU CLASSIQUE!

Objectifs

- Inspirer
- Amener les citoyens à s'approprier l'espace
- Créer une signature visuelle
- Diffuser un maximum d'information sur le projet

Une stratégie basée sur 4 piliers de contenu

Recréer
l'esprit
d'Expo 67

1.

Devenir une
destination
en soi

2.

Conjuguer
nature et
culture

3.

Révéler le
génie du
lieu

4.



Une diffusion sur Facebook, Instagram et Youtube sous formes de capsules, vidéos animées, courtes animations et visuels statiques. L'avancement de la construction était filmé et les images diffusées en direct sur le site internet du Parc.

Inauguration

30 mai 2019

Conférence de presse, afin d'inaugurer l'Espace 67 et procéder au lancement de la programmation estivale 2019 du Parc sous la thématique **Le parc Jean-Drapeau : le plus grand terrain de jeux à Montréal!** L'événement s'est déroulé en présence de plusieurs dignitaires, partenaires et personnalités de multiples secteurs, dont :

- Monsieur Robert Beaudry, Responsable du développement économique et commercial, de l'habitation et du design de la Ville de Montréal
- Madame Louise Harel, Présidente du conseil d'administration du Comité de la Fête nationale à Montréal
- Monsieur Jean R. Dupré, Président-directeur général de l'Orchestre Métropolitain
- Monsieur Yves Lalumière, Président directeur général de Tourisme Montréal
- Les membres de la Direction et du Conseil d'administration de la SPJD

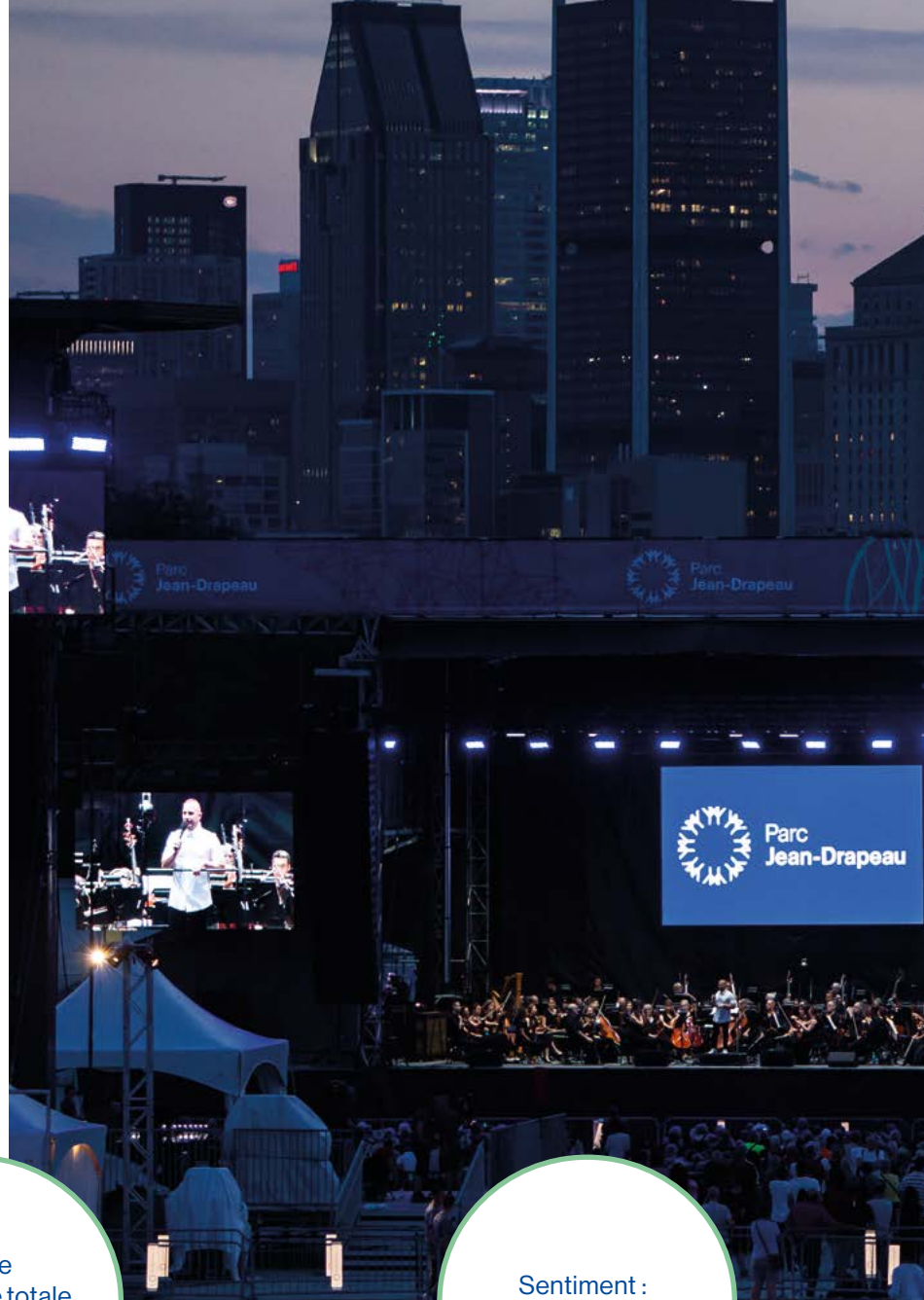
Retombées médiatiques à la suite de l'inauguration :

Nombre d'articles/
mentions :

**80 mentions
ou articles**

Portée
médiatique totale
(impressions) :
35 M

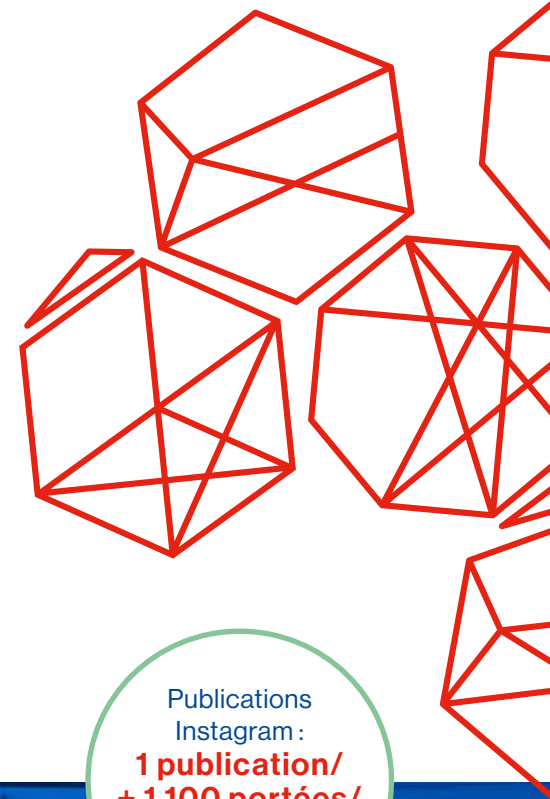
Sentiment :
97 % positif





Bilan de la première saison

Espace 67 a été un lieu de rassemblement populaire pour sa première année et a été le théâtre autant d'événements culturels de grande qualité que de moments spontanés entre amis et familles. Le nouvel aménagement a vite été adopté par les visiteurs, mais aussi par toutes les équipes de travail de la SPJD.



Vues vidéos/
animations/
montages vidéos :
43 400 vues

Publications
Facebook :
**9 publications/
portée 41 200**

Publications
Instagram :
**1 publication/
+ 1 100 portées/
3378 vues des
stories**



Une saison de grandes festivités, de rassemblements culturels magiques...

Grand
spectacle de la
Fête nationale
du Québec à
Montréal

L'OM
Grandeur
nature

Week-ends
du monde

'77
Montreal

Heavy
Montreal

OSHEAGA

îleSoniq

Lolë
White
Tour

Diner en
blanc
Sous le
ciel étoilé

Feux
follets
en fête!

et de nombreux moments magiques tels qu'un Pique-nique familial, un espace de coworking éphémère et du yoga au pied du Calder.

Prix et citations marquantes

- *Prix d'excellence de la construction en béton de l'ACI 2019 (American Concrete Institute) Mention durabilité et résilience : parc Jean-Drapeau - Amphithéâtre et allée Calder*
- *Cote 5 fleurs Argent - Catégorie « Attractions spéciales », et une mention spéciale de la part de Collectivité en fleurs*



Plan directeur 2020-2030

C'est au printemps 2018 qu'a débuté une vaste consultation sur l'avenir du parc Jean-Drapeau menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et dont le rapport a été déposé en 2019. Les recommandations contenues dans ce rapport auront par la suite permis de nourrir les réflexions dans l'élaboration d'un Plan directeur d'aménagement et de développement sur un horizon de 10 ans qui, à son tour, sera déposé en 2020.

Dans le cadre de cette consultation publique, la SPJD avait préalablement partagé avec la population un portrait précis du Parc et de ses enjeux. En effet, une volumineuse littérature comprenant des études et des analyses sur une foule de sujets a été mise à la disposition de la population. La SPJD a également regroupé ses enjeux en trois catégories et les a soumis à l'OCPM afin de recueillir l'opinion de la population qui lui permettra d'orienter ses décisions et actions. Ces trois catégories sont :

- 1. L'identité, la vocation et l'expérience des usagers du Parc**
- 2. La pérennité des actifs et le développement du Parc**
- 3. La gouvernance et le modèle d'affaires du Parc**

En 2019, plusieurs étapes ont été franchies afin que la SPJD soit en mesure de déposer un Plan final en 2020.

Récapitulatif des grandes étapes

2016-2019

- Tenue de multiples ateliers d'idéation et de cocréation menés par des professionnels impliquant les employés de la SPJD et les partenaires insulaires

Avril à octobre 2018

- Consultation publique, dépôt des mémoires et auditions des opinions

Octobre 2018 à mars 2019

- Rédaction du rapport des Commissaires

Mars 2019

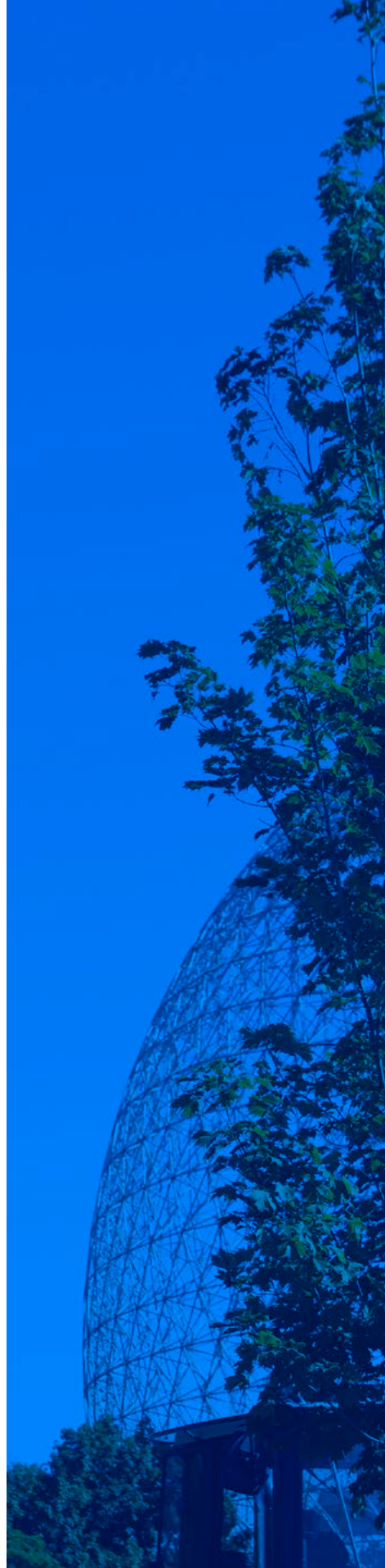
- Dépôt du Rapport des Commissaires

Printemps 2019

- Analyse du Rapport des Commissaires par la SPJD et les instances municipales

Été et automne 2019

- Démarrage de la rédaction du Plan directeur 2020-2030
- Présentations du 33 % et du 66 % d'avancement aux parties prenantes et aux employés



Des employés impliqués et mobilisés

Les employés de la SPJD ont mis en place divers chantiers de travail et de réflexion afin d'assurer la concordance du Plan directeur avec la réalité du Parc. Il y a notamment eu des chantiers portant sur :

- La gouvernance
- Le modèle d'affaires
- La mission, la vision et les valeurs
- La mise en œuvre du plan
- Les vocations et aménagements

Dans le cadre de ces chantiers de travail, les participants ont fait preuve de créativité et d'innovation et ont entamé la rédaction de guides et de procédures qui permettront d'intégrer certains éléments du plan directeur dans le quotidien des employés.

Extrait du Rapport des Commissaires de l'OCPM

“

La commission est d'avis que le prochain plan directeur devra illustrer le passage d'une logique de gestion des opérations d'entretien et de développement axée surtout sur les besoins de l'événementiel à la planification d'un espace vert et bleu d'une grande qualité, qui joue pleinement son rôle d'écrin pour des activités culturelles, sportives et récréatives qui s'y déroulent.

Le futur plan directeur doit viser à retrouver un équilibre harmonieux entre les diverses composantes du Parc. Il s'agit là un principe fort qui devrait guider son élaboration. Et, quelle que soit la démarche qui sera entreprise pour l'élaborer, la commission tient à rappeler que cette fois, son adoption doit absolument être assortie d'un plan d'action clair, avec l'assurance de sa mise en œuvre et d'un suivi rigoureux et transparent : « Une fois le consensus établi et les décisions prises, il est important de s'y conformer et ne pas y déroger, surtout dans des situations d'urgence ou sous la pression d'un promoteur ou d'un groupe d'intérêt. »

Pour y arriver, la commission estime que cela demandera des modifications importantes, notamment en ce qui concerne la vision, l'aménagement et la gouvernance du Parc.

”

Recommandations OCPM

Du Rapport des Commissaires déposé en mars 2019, sont ressorties un total de vingt recommandations. Voici quelques exemples des principales priorités qui ont été soulevées par les Commissaires :

- Rechercher l'atteinte d'un équilibre harmonieux entre les composantes nature et événementielle du Parc;
- Tendre à un retour à la notion de grand parc urbain animé, vert et bleu, public et accessible;
- Respecter, protéger et revitaliser la nature, l'environnement et les espaces verts tout comme les milieux hydriques;
- Développer un modèle plus efficace de financement et de gouvernance transparente, participative et collaborative;
- Protéger et mettre en valeur les éléments patrimoniaux du Parc;
- Redonner de la cohérence à l'organisation spatiale des lieux et accroître l'impression d'unité du Parc;
- Améliorer les déplacements vers et dans le Parc en misant sur le transport collectif, un système de navette interne et le transport actif;
- Aménager prioritairement le Parc pour les piétons et les cyclistes;
- Réduire l'utilisation de la voiture privée dans le Parc ;
- Conserver l'accroissement de la fréquentation du Parc comme objectif, dans le respect de la vocation nature du Parc;
- Développer une offre d'activités diversifiées, accessibles à tous les publics sur 4 saisons.



À l'ère des grandes discussions sur les changements climatiques et la responsabilité des entreprises à faire leur part, la SPJD a travaillé activement en 2019 à mettre en place plusieurs initiatives pour faire cohabiter sainement tous les écosystèmes qui forment son ADN.

Meilleure compréhension de la gestion des matières résiduelles

La SPJD a mis sur pied plusieurs procédures pour optimiser la gestion des matières résiduelles sur son site. Ces nouvelles mesures visent à :

- Réduire la quantité totale de matière entrante ou générée;
- Favoriser le réemploi;
- Augmenter la qualité et la charge de matière recyclée;
- Éduquer et sensibiliser les différents promoteurs et partenaires qui occupent le site.

Découlant directement du plan de gestion des matières résiduelles, les mesures comme la sécurisation des conteneurs, la création d'une signalisation et les formations aux employés sont venues solidifier les procédures écoresponsables dans la plupart des secteurs d'activités se déroulant au parc Jean-Drapeau.

Pendant la basse saison, les équipes internes ont également dressé la caractérisation des matières résiduelles que l'on retrouve sur le site. Cette étude a permis de dresser un portrait du type de matière résiduelle, son taux de contamination et ainsi obtenir des pistes de réflexions et d'actions pour accroître l'impact positif de nos initiatives.

Secteur événementiel : un virage écoresponsable entamé

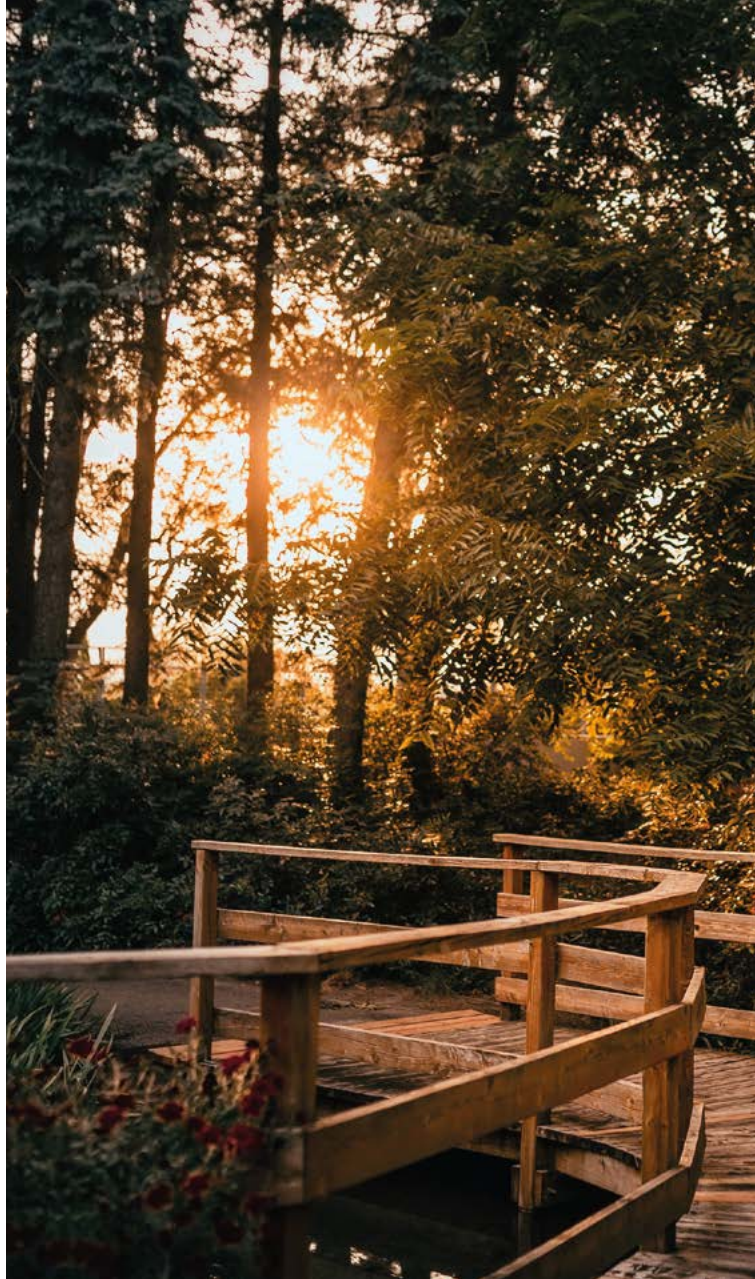
Le développement durable fait désormais partie intégrante du processus de planification événementielle orchestrée par la SPJD. Que ce soit à travers la mise en œuvre d'outils concrets, d'actions en amont ou d'évaluation des interventions, les équipes ont intégré ces différentes pratiques à leur façon de faire.

Adhésion et membrariat

- Membre de L'ECPAR (Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable)
- Membre du Regroupement des festivals engagés en développement durable

Les Week-ends du monde 2019 a été le premier événement produit par la SPJD à obtenir la classification niveau 2 de la norme en gestion responsable du Bureau de normalisation du Québec. Plusieurs mesures ont été adoptées pour réduire les impacts négatifs sur l'environnement et pour augmenter les répercussions socio-économiques de l'événement, notons, entre autres :

- Le choix de fournisseurs locaux et engagés en développement durable;
- La réduction et le réemploi de matériel de toutes sortes;
- Le déploiement de plusieurs stations d'eau pour diminuer l'utilisation des bouteilles à usage unique;
- La mise en place d'un système de gestion des matières résiduelles qui a permis d'atteindre l'objectif de 150 g de production de déchets/visiteur;
- La promotion des transports actifs et collectifs.



Une place plus importante aux espaces verts

2019 fut également l'occasion d'accorder une place encore plus grande aux espaces verts du Parc. Grâce au plan maître forestier, rédigé avec plusieurs experts qui ont dressé un bilan de santé de la végétation qu'on retrouve sur les îles, la SPJD a pu poser des actions concrètes pour maintenir le bien-être écologique des différents écosystèmes de son territoire.

Programme pour la lutte aux plantes exotiques envahissantes

Grâce à l'obtention d'une aide financière de la Fondation de la Faune du Québec, gestionnaire mandaté du programme Lutte aux plantes exotiques envahissantes du Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, la SPJD a pu procéder à une opération pour éradiquer le nerprun cathartique et le dompte-venin de Russie sur le territoire du Mont Boullé. Afin de prévenir une nouvelle recrudescence de plantes envahissantes, un programme de plantation de plus de 370 petits arbres et arbustes et 17 arbres de calibre en motte a été réalisé en complément de l'élimination de celles-ci.

Naturalisation du talus du Bassin olympique

La SPJD s'est alliée avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) et la Ville de Montréal pour un projet de naturalisation sur le talus Sud du Bassin olympique de l'île Notre-Dame.

L'opération a commencé avec le creusage des fosses le 19 septembre et s'est étendue jusqu'au 21 septembre avec une activité bénévole de plantation. Au total, c'est plus de 135 arbres qui ont été plantés et près de 300 arbustes viendront compléter l'aménagement à l'occasion d'une autre activité bénévole à l'automne 2020.



Des projets d'infrastructures durables et responsables

Fins des travaux : usine de filtration de la plage Jean-Doré

Le projet consistait principalement à moderniser le système de traitement des eaux de la plage Jean-Doré et à remplacer les infrastructures désuètes.

De nouveaux équipements ont été aménagés, permettant la préservation d'une méthode douce et naturelle de purification de l'eau. De plus, en vertu des dispositions de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.Q.E), le projet a été soumis à l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC).



Refonte des installations de la Toundra

Ce projet avait pour objectif de rendre la salle de la Toundra accessible universellement tout en installant des dispositifs permettant d'avoir une gestion efficace des ressources énergétiques.

Les espaces publics ont été repensés avec la construction d'une rampe, en plus d'adapter les installations sanitaires en conséquence.

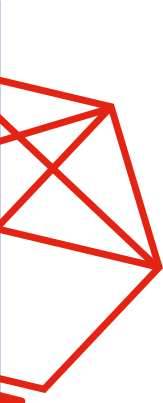
Avec l'aménagement de robinets automatiques, de détecteurs de mouvement pour économiser l'électricité liée au système d'éclairage, la SPJD a aussi pu optimiser la consommation énergétique de la salle, qui accueille un grand nombre d'événements corporatifs et privés chaque année.



Toiture du Musée Stewart : préservation du patrimoine, innovation, développement durable et savoir-faire local

Rappelons que la SPJD a agi à titre de chargée de projet pour la réfection de la toiture du Musée Stewart. Le mandat était de préserver et de redonner au bâtiment son identité d'origine. Grâce à des techniques modernes et des matériaux traditionnels, il a été possible de valoriser et de conserver un témoin important de l'architecture militaire. Soulignons la contribution essentielle de savoir-faire local pour la réalisation de ce projet, avec une garantie à vie pour l'entretien de cette remise à neuf.

La réfection de la toiture du Musée Stewart a été sélectionnée et présentée pour le Prix d'excellence Claude-Jacques édition 2019.



Des projets de mobilité efficaces et durables

La mobilité au parc Jean-Drapeau est une priorité depuis plusieurs années. Considérant le caractère insulaire du Parc, il est vital d'offrir des façons sécuritaires et viables de se déplacer autant pour les employés que les visiteurs. Chaque année, les équipes de la Société assistent à de nombreuses formations et colloques, afin de développer les compétences internes pour une gestion efficace et durable de la mobilité sur le site.

En 2019, la SPJD a officialisé le service de transport en commun par taxi collectif, affrété par la Société de Transport de Montréal. Cette nouvelle façon de se déplacer sur les îles passe préalablement par un système de réservation en ligne, le point central étant la station de métro Jean-Drapeau. Plusieurs initiatives promotionnelles auprès des partenaires et des employés ont permis de populariser ce service, qui a été utilisé quotidiennement depuis son adoption en novembre 2019.



La Société a également participé au mouvement Défi sans auto solo, une initiative qui vise à sensibiliser les employés à réduire leur empreinte écologique en délaissant la voiture au profit du transport collectif et actif. C'est plus de 35 employés qui ont effectué ce transfert modal du 16 au 22 septembre 2019, permettant ainsi d'épargner 610 kg de CO₂ soit l'équivalent de 3 allers-retours Montréal/New York en avion.

La dernière année a aussi permis de finaliser l'installation des dispositifs de comptage de piétons, de vélos et de véhicules. Cette technologie permet d'obtenir en temps réel la densité de circulation qu'on retrouve dans les principaux points d'accès du parc Jean-Drapeau. Ces données permettent également de mieux planifier les plans de circulation en période événementielle ou en cas de travaux.

Considérant que le Plan directeur apportera son lot de modifications à la circulation piétonne, cycliste et véhiculaire sur les îles, la SPJD s'affaire également à compléter ses multiples projections de réseau de circulation dans le cadre du plan d'aménagement 2020-2030.



États financiers audités



Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres du conseil d'administration
Société du parc Jean-Drapeau

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société du parc Jean-Drapeau (« la Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Montréal, Québec
Le 26 mars 2020

État de la situation financière

Au 31 décembre 2019

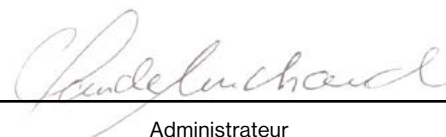
		2019	2018
Actifs financiers			
Encaisse		355 208 \$	375 158 \$
Dépôt à terme, à 1,89 % échéant en janvier 2020 (2,1 % échu en janvier 2019)		7 300 000	5 100 000
Débiteurs	(note 3)	7 989 661	31 493 500
		15 644 869	36 968 658
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	(note 5)	6 052 822	27 587 258
Revenus reportés		1 042 986	311 450
Retenues sur contrats		6 723 557	6 480 966
		13 819 365	34 379 674
Actifs financiers nets		1 825 504	2 588 984
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	(note 6)	24 241	22 392
Charges payées d'avance		294 306	247 179
		318 547	269 571
Excédent accumulé		2 144 051 \$	2 858 555 \$
Engagements et éventualités (notes 13 et 14)			
Droits contractuels (note 15)			

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur

État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

		Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Revenus	(note 16)			
Événements		6 641 200 \$	6 022 017 \$	4 825 555 \$
Locations		1 317 400	1 405 697	944 369
Stationnements		2 000 000	1 983 283	1 617 115
Droits d'entrée		943 800	752 955	866 918
Commandites		645 000	209 490	298 071
Concessions		299 900	177 008	214 742
Énergie		3 429 200	3 466 654	3 466 191
Intérêts		80 000	221 907	145 649
Autres		115 000	157 821	94 740
		15 471 500	14 396 832	12 473 350
Contribution de la Ville de Montréal	(note 9)	12 894 000	12 894 000	12 894 000
Mandats additionnels de la Ville de Montréal	(note 9)	830 000	1 018 508	871 750
		29 195 500	28 309 340	26 239 100
Inscriptions au calendrier des courses		18 515 000	18 515 031	18 151 992
		47 710 500	46 824 371	44 391 092
Charges (Annexe 1)				
Direction générale		917 200	1 116 366	898 137
Administration		3 318 200	2 960 289	3 208 643
Marketing et développement		4 976 000	5 188 146	4 749 258
Infrastructures et gestion de projets		570 200	159 413	302 474
Exploitation		14 791 600	13 414 664	12 784 131
Énergie	(note 11)	4 609 200	4 535 881	4 523 182
Projets spéciaux et frais financiers		342 900	493 795	558 267
Mandats additionnels de la Ville de Montréal	(note 9)	1 038 000	1 137 165	1 099 701
Amortissement des immobilisations corporelles		15 000	18 125	13 737
		30 578 300	29 023 844	28 137 530
Inscription au calendrier de courses		18 515 000	18 515 031	18 151 992
		49 093 300	47 538 875	46 289 522
Déficit de l'exercice		(1 382 800)	(714 504)	(1 898 430)
Excédent accumulé au début de l'exercice		2 858 555	2 858 555	4 756 985
Excédent accumulé à la fin de l'exercice		1 475 755 \$	2 144 051 \$	2 858 555 \$

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Déficit de l'exercice	(1 382 800) \$	(714 504) \$	(1 898 430) \$
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisitions	-	(19 974)	(14 933)
Amortissement	15 000	18 125	13 737
Variation des charges payées d'avance	-	(47 127)	(45 874)
Variation des actifs financiers nets	(1 367 800)	(763 480)	(1 945 500)
Actifs financiers nets au début de l'exercice	2 588 984	2 588 984	4 534 484
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	1 221 184 \$	1 825 504 \$	2 588 984 \$

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
Activités de fonctionnement		
Déficit de l'exercice	(714 504) \$	(1 898 430) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	18 125	13 737
	(696 379)	(1 884 693)
Variation des éléments hors caisse		
Débiteurs	23 503 839	(18 051 471)
Créditeurs et charges à payer	(21 534 436)	16 773 172
Revenus reportés	731 536	(21 190)
Retenues sur contrats	242 591	5 402 287
Charges payées d'avance	(47 127)	(45 874)
	2 896 403	4 056 924
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnnement	2 200 024	2 172 231
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(19 974)	(14 933)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 180 050	2 157 298
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	5 475 158	3 317 860
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	7 655 208 \$	5 475 158 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	355 208 \$	375 158 \$
Dépôt à terme	7 300 000	5 100 000
	7 655 208 \$	5 475 158 \$

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

1. Statut et nature des activités

La Société du parc Jean-Drapeau (ci-après appelée : la « SPJD ») a été constituée le 9 août 1983 en vertu de l'article 223 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ C-11.4).

La SPJD a pour objet l'exploitation, l'administration et le développement du parc Jean-Drapeau, constitué des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame à Montréal, y compris la gestion d'activités à caractère récréatif, culturel et touristique ainsi que tout autre mandat dont la Ville de Montréal lui confie la gestion.

La SPJD est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la loi de l'impôt sur le revenu et selon l'article 984 de la loi sur les impôts du Québec.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public édictées dans le Manuel de CPA Canada pour le secteur public.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

2.1 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des engagements, des droits contractuels et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des charges à payer.

2.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend le solde d'encaisse et les équivalents de trésorerie comprennent le dépôt à terme comportant une échéance de trois mois ou moins.



2.3 Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

La SPJD comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évolution ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la SPJD sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). La SPJD détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

2.4 Actifs non financiers

La SPJD comptabilise les immobilisations corporelles et les charges payées d'avance à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

- | | |
|--|--------------------|
| • Améliorations et réparations majeures aux bâtiments | 5 et 10 ans |
| • Équipements informatiques et autres équipements | 3 ans |
| • Matériel roulant et mobilier de bureau | 2 et 5 ans |

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la SPJD de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

2.6 Constatation des revenus

Les revenus d'énergie représentent la refacturation de la consommation énergétique des différents occupants du parc Jean-Drapeau, en conformité avec les ententes contractuelles, notamment pour le Casino de Montréal et le parc Six Flags SENC. Les sommes ainsi facturées sont reflétées à l'état des résultats sous la rubrique « Énergie » en revenus, lorsque leur recouvrement est raisonnablement assuré, ainsi qu'en charges.

Les revenus de contribution de la Ville de Montréal, d'inscription au calendrier de courses et reliés aux mandats additionnels de la Ville de Montréal sont comptabilisés aux revenus dans l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité ont été respectés par la SPJD, sauf dans la mesure où les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. La SPJD comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur à mesure que les stipulations sont respectées.

Les revenus tirés des événements, des locations, des stationnements, des droits d'entrée, des commandites, des concessions et autres sont comptabilisés dans l'exercice en cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, lorsqu'une estimation raisonnable du montant peut être effectuée et que le recouvrement du montant est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

2.7 Commandites de services

La SPJD bénéficie de certaines commandites de service qui ne sont pas comptabilisées, car elles sont difficilement quantifiables.

2.8 Charge au titre des régimes de retraite

La SPJD applique la méthode de comptabilisation relative aux régimes à cotisations déterminées pour constater les coûts des avantages de retraite afférents à un régime de retraite inter-employeur. Ces coûts correspondent aux cotisations requises à l'égard des services rendus par les salariés et ils sont constatés au moment où les contributions sont dues.

2.9 État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères ont une incidence négligeable à la fin de l'exercice.

2.10 Données budgétaires

L'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi que l'état de la variation des actifs financiers nets comprennent une comparaison avec les données budgétaires présentées sur la base des Normes comptables canadiennes pour le secteur public, lequel a été approuvé par le conseil d'administration de la SPJD le 22 novembre 2018 (résolution CA2018-76) et le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal le 8 novembre 2018.

3. Débiteurs

	2019	2018
Ville de Montréal, sans intérêt, ni modalités d'encaissement	5 916 811 \$	27 678 872 \$
Comptes clients	1 729 811	1 124 257
Taxes à la consommation à recevoir	343 039	2 690 371
	7 989 661 \$	31 493 500 \$

Une provision pour créances douteuses de 94 260 \$ (2 271 \$ en 2018) a été déduite des comptes clients.

4. Marge de crédit

La SPJD dispose d'une marge de crédit autorisée d'une somme de 1 000 000 \$, au taux préférentiel de 3,95 % (3,95 % en 2018) garantie par une lettre de crédit d'un montant équivalent. En 2019 et 2018, cette marge de crédit n'a pas été utilisée. Cette marge de crédit est reconduite de façon automatique annuellement à moins d'un avis écrit de la SPJD.

5. Créiteurs et charges à payer

	2019	2018
Ville de Montréal, sans intérêt, ni modalités de remboursement	251 397 \$	140 416 \$
Fournisseurs et frais courus	4 619 251	26 518 954
Salaires et avantages sociaux	1 182 174	927 888
	6 052 822 \$	27 587 258 \$

6. Immobilisations corporelles

	Solde au 31-12-2018	Augmentation	Diminution	Solde au 31-12-2019
Coût				
Améliorations et réparations majeures aux bâtiments	989 756 \$	- \$	20 600 \$	969 156 \$
Équipements informatiques	75 551	2 950	12 075	66 426
Autres équipements	364 308	17 024	3 826	377 506
Matériel roulant	82 037	-	-	82 037
Mobilier de bureau	128 420	-	-	128 420
	1 640 072 \$	19 974 \$	36 501 \$	1 623 545 \$
Amortissement cumulé				
Améliorations et réparations majeures aux bâtiments	982 179 \$	3 899 \$	20 600 \$	965 478 \$
Équipements informatiques	65 595	5 961	12 075	59 481
Autres équipements	359 449	8 265	3 826	363 888
Matériel roulant	82 037	-	-	82 037
Mobilier de bureau	128 420	-	-	128 420
	1 617 680 \$	18 125 \$	36 501 \$	1 599 304 \$
Valeur comptable nette	22 392 \$			24 241 \$

7. Excédent accumulé

	2019	2018
Fonds de roulement (note 8 (a))	585 063 \$	495 578 \$
Fonds de développement durable (note 8 (b))	732 275	835 275
Fonds Oxygène (note 8 (c))	826 713	862 702
Fonds pour imprévus (note 8 (d))	-	665 000
	2 144 051 \$	2 858 555 \$

8. Réserves de fonds

Le 14 novembre 2019, le conseil d'administration a approuvé (résolution CA 2019-81) la révision de sa politique des réserves de fonds afin de mieux refléter la réalité organisationnelle de la SPJD. Ainsi, quatre fonds constituent l'excédent accumulé, soit le Fonds de roulement, le Fonds de développement durable, le Fonds Oxygène et le Fonds pour imprévus.

a) Fonds de roulements

Le Fonds de roulement sert à faire face aux incidences liées à la réalisation de projets d'envergure. En 2019, les virements et l'utilisation des fonds ont été approuvés par le conseil d'administration de la SPJD le 19 décembre 2019 (résolution CA 2019-86).

	2019	2018
Solde au début	495 578 \$	2 345 576 \$
Déficit de l'exercice	(714 504)	(1 898 430)
Virement au Fonds Oxygène	(140 633)	(108 047)
Virement du Fonds pour imprévus	665 000	-
Virement du Fonds de développement durable	103 000	28 662
Virement du Fonds Oxygène	176 622	127 817
Solde à la fin	585 063 \$	495 578 \$

b) Fonds de développement durable

Le Fonds de développement durable sert à financer des projets de développement en lien avec la mission de la SPJD. En 2019, une somme de 103 000 \$ a été affectée au Fonds de roulement (aucune en 2018). En 2019 aucune somme n'a été utilisée (28 662 en 2018).

	2019	2018
Solde au début	835 275 \$	863 937 \$
Virement au Fonds de roulement	(103 000)	-
Utilisation du Fonds de développement durable	-	(28 662)
Solde à la fin	732 275 \$	835 275 \$

c) Fonds Oxygène

Le Fonds Oxygène vise à bâtir un avenir sain et durable au parc Jean-Drapeau, entre autres, en favorisant des initiatives pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, améliorant ainsi la qualité de l'air dans le cadre de la stratégie du développement durable. En 2019, la SPJD a affecté à la réserve une somme de 140 633 \$ (108 047 \$ en 2018), provenant des recettes de stationnement pour un montant de 64 840 \$ (62 787 \$ en 2018) et des recettes de locations et d'événements divers pour un montant de 75 793 \$ (45 260 \$ en 2018). En 2019, une somme de 176 622 \$ a été utilisée principalement pour des études de déplacement et un plan sur la mobilité durable (127 817 \$ en 2018).

	2019	2018
Solde au début	862 702 \$	882 472 \$
Virement du Fonds de roulement	140 633	108 047
Virement du Fonds Oxygène	(176 622)	(127 817)
Solde à la fin	826 713 \$	862 702 \$

d) Fonds pour imprévus

Le Fonds pour imprévus sert pour des dépenses pouvant survenir sans anticipation possible du parc Jean-Drapeau. En 2019 et 2018, aucune somme n'a été versée dans le fonds. En 2019, une somme de 665 000 \$ a été virée au fonds de roulement pour pallier au déficit de l'exercice courant (aucune somme n'a été utilisée en 2018).

	2019	2018
Solde au début	665 000 \$	665 000 \$
Virement au Fonds de roulement	(665 000)	-
Solde à la fin	- \$	665 000 \$

9. Transactions avec des apparentés

Les membres du conseil d'administration de la SPJD sont nommés par le comité exécutif de la Ville de Montréal.

La SPJD est également apparentée à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités dont une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et de la direction générale. La SPJD n'a conclu aucune opération importante avec ces apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la SPJD est apparentée avec tous les organismes et les sociétés contrôlés directement ou indirectement par la Ville de Montréal. La SPJD n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

Les budgets de la SPJD sont approuvés par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal. Les charges encourues par la Ville, pour le compte de la SPJD, sont remboursées à la Ville.

La SPJD bénéficie de divers biens et services de la Ville de Montréal, entre autres :

- La Ville de Montréal met à sa disposition les bâtiments, les installations, les aménagements, les infrastructures, les œuvres d'art public et les équipements se trouvant sur le site. Ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans le tableau des immobilisations corporelles à la note 6.
- La Ville prend fait et cause pour la SPJD dans toute poursuite découlant de l'exécution du mandat.

Contribution

En vertu d'un protocole d'entente entre la SPJD et la Ville de Montréal, la Ville de Montréal a octroyé à la SPJD, pour l'année 2019, une contribution financière de 12 894 000 \$ (12 894 000 \$ en 2018) afin d'exercer ses activités courantes d'exploitation et de programmation.

De plus, la Ville de Montréal a confié d'autres mandats à la SPJD et lui a versé, par conséquent, une contribution financière spécifique. Pour l'année 2019, la contribution est de 1 018 508 \$ (871 750 \$ en 2018) dans le cadre des Week-ends du monde ainsi que des travaux dans le cadre du plan maître forestier et pour des études dans le cadre du plan d'aménagement, tandis que les charges rattachées sont de 1 137 165 \$ (1 099 701 \$ en 2018).

Grand Prix de Formule 1 du Canada

En 2019, la Ville de Montréal a contribué 1 234 335 \$ (1 210 133 \$ en 2018) au financement pour la tenue du Grand Prix de Formule 1 du Canada conformément à l'entente conclue en 2017 par la SPJD avec ses partenaires d'affaires et les autres paliers de gouvernement, valide jusqu'en 2029. Cette somme, qui est ajustée annuellement de 2 %, représente la quote-part de la Ville de Montréal pour les droits de courses du Grand Prix de Formule 1 du Canada.

Prêt d'employés

Au cours de l'année, la SPJD a engagé des charges auprès de la Ville de Montréal pour un montant de 752 869 \$ (1 071 076 \$ en 2018) relativement aux prêts d'employés de la Ville de Montréal.

Programme triennal d'immobilisations

Également, en vertu du protocole d'entente entre la SPJD et la Ville de Montréal, celle-ci doit assumer dans le cadre de son programme triennal d'immobilisations (PTI), le financement des travaux de protection et de développement du parc Jean-Drapeau. Le montant engagé par la SPJD et facturé par les fournisseurs s'est élevé à 56 537 442 \$ en 2019 (97 926 887 \$ en 2018). De cette somme, un montant de 9 370 128 \$ (5 754 312 \$ en 2018) a servi, entre autres, à la réfection de la station de filtration de la plage Jean-Doré, aux travaux d'infrastructures électriques événementiels, à poursuivre la réfection de la toiture et à la mise aux normes du Musée Stewart ainsi qu'à la réfection d'autres bâtiments divers.

Un montant de 7 559 716 \$ (25 368 306 \$ en 2018) a été utilisé pour l'aménagement de sites extérieurs ainsi que pour l'achat de divers équipements. Les travaux de réaménagement du circuit Gilles Villeneuve, l'installation de fibre optique sur la portion nord de l'île Notre-Dame et la construction d'un réseau pluvial et d'un forage dirigé à l'entrée de la Biosphère sont les principales réalisations. Finalement, une somme de 12 154 331 \$ (38 054 053 \$ en 2018) a servi à poursuivre les travaux pour la réalisation du projet des Legs Horizon 2017 (Espace 67) et une somme de 27 543 267 \$ (28 404 216 \$ en 2018) a été dédiée à amorcer les travaux d'amélioration des installations du Grand Prix de Formule 1 du Canada (Espace Paddock).

Ces investissements réalisés au cours de l'année 2019 et de l'année 2018 ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de la SPJD puisque les immobilisations corporelles appartiennent à la Ville de Montréal.

	2019	2018
Bâtiments	9 370 128 \$	5 754 312 \$
Sites extérieurs et équipements	7 559 716	25 368 306
Développement - Legs Horizon 2017 (Espace 67)	12 154 331	38 400 053
Installations du Grand Prix du Canada (Espace Paddock)	27 543 267	28 404 216
	56 537 442 \$	97 926 887 \$

10. Régimes de retraite

Au cours de l'exercice, la SPJD a contribué à un REER collectif et à un Régime de retraite par financement salarial (RRFS) pour l'ensemble de ses employés permanents. Ces charges de régime de retraite sont basées sur un pourcentage de la rémunération de base, soit 6 %, 7 % et 8 % pour les employés cols blancs, cols bleus et cadres respectivement. Aucune autre obligation n'est assumée par l'employeur au moment de la retraite et le déficit actuariel, s'il y a lieu, est assumé par les participants. Les charges totales de la SPJD pour l'exercice relativement à ces deux régimes de retraite sont élevées à 635 983 \$ en 2019 (584 366 \$ en 2018).

11. Énergie

La SPJD est responsable de payer la facture énergétique auprès d'Hydro-Québec pour l'ensemble du parc Jean-Drapeau puisqu'il n'y a qu'une seule entrée desservant le site.

En 2019, la charge d'énergie liée aux opérations de la SPJD, excluant la refacturation aux autres occupants, est de 1 069 227 \$ (1 056 991 \$ en 2018).

12. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la SPJD est exposée directement à différents risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les instruments financiers qui exposent la SPJD à une concentration du risque de crédit sont composés des dépôts à terme et des comptes clients.

La valeur comptable de l'encaisse, des dépôts à terme et des débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, représentent l'exposition maximale de la SPJD au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à l'encaisse et aux dépôts à terme est réduit au minimum en s'assurant que ceux-ci sont investis auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, est réduit puisqu'ils sont principalement composés de sommes à recevoir de la Ville de Montréal. De plus, la direction estime que les concentrations de risque de crédit sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles il a été consenti.

Certains débiteurs non dépréciés sont en souffrance à la date de clôture puisqu'ils sont à recevoir depuis plus de 90 jours. Le tableau suivant présente le solde des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses. La SPJD évalue périodiquement les pertes probables sur ses comptes clients et constitue une provision pour créances douteuses selon les tendances historiques.

	2019	2018
En souffrance (à recevoir depuis plus de 90 jours)	129 434 \$	136 185 \$
Non en souffrance	7 611 448	28 669 215
Provision pour créances douteuses	(94 260)	(2 271)
Total des débiteurs	7 646 622 \$	28 803 129 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la SPJD ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la SPJD ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La SPJD est exposée à ce risque principalement par les créiteurs et charges à payer et les retenues sur contrats.

La gestion de risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que la SPJD dispose de sources de financement. La SPJD établit des provisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour s'acquitter de ses obligations.

Les échéanciers des passifs financiers se détaillent comme suit au 31 décembre 2019 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1 an et plus
Créditeurs et charges à payer	6 052 822 \$	6 052 822 \$	6 052 822 \$	- \$
Retenues sur contrats	6 723 557	6 723 557	4 584 612	2 138 945
	12 776 379 \$	12 776 379 \$	10 637 434 \$	2 138 945 \$

Les échéanciers des passifs financiers se détaillent comme suit au 31 décembre 2018 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1 an et plus
Créditeurs et charges à payer	27 587 258 \$	27 587 258 \$	27 587 258 \$	- \$
Retenues sur contrats	6 480 966	6 480 966	5 673 327	807 639
	34 068 224 \$	34 068 224 \$	33 260 585 \$	807 639 \$



Risque du marché

Le risque du marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. La SPJD est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers ou que la juste valeur de ces instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La marge de crédit expose la SPJD au risque de flux de trésorerie associé aux fluctuations des taux d'intérêt puisqu'elle porte intérêt à taux variable.

La SPJD n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement au flux de trésorerie auquel est exposée la SPJD, pour ces instruments financiers, est minime, étant donné que la SPJD en prévoit l'encaissement selon l'échéance prévue.

Les actifs et passifs financiers de la SPJD, totalisent respectivement 15 301 830 \$ et 12 776 379 \$ (34 278 287 \$ et 34 068 224 \$ au 31 décembre 2018), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

13. Engagements

Grand Prix de Formule 1 du Canada

Le 31 octobre 2017, la SPJD a conclu une nouvelle entente avec Formula One World Championship Limited (FOWC), soit la détentrice des droits exclusifs d'exploiter le championnat mondial de Formule 1, visant à garantir, par le biais d'un engagement de financement pour 2019 de 18 515 031 \$ (18 151 992 \$ en 2018) avec une indexation annuelle de 2 % de la part de la SPJD, l'ajout de Montréal sur le calendrier du Championnat jusqu'en 2029 inclusivement.

Le 31 octobre 2017, la SPJD a également établi un protocole d'entente avec des bailleurs de fonds soit le gouvernement du Québec, l'Agence de développement économique du Canada et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal pour le financement de la tenue du Grand Prix de Formule 1 du Canada pour les années 2017 à 2029 inclusivement et majoré annuellement de deux pour cent (2 %).

La répartition du financement se détaille comme suit :

L'Agence de développement économique du Canada	30 %
L'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal	26 %
Le gouvernement du Québec	25 %
La Ville de Montréal	7 %
Le secteur privé	12 %
	100 %

En 2019, la Ville de Montréal a contribué 1 234 335 \$ (1 210 133 \$ en 2018) au financement pour la tenue du Grand Prix de Formule 1 du Canada.

De plus, la Ville de Montréal cautionne irrévocablement en faveur de FOWC et Groupe de course Octane inc. toutes les obligations que la SPJD a contractées envers ces dernières aux termes des ententes relatives au retour du Grand Prix de Formule 1 du Canada, et ce, tant et aussi longtemps que ces ententes demeurent en vigueur. Dans l'éventualité où le montant serait exigible en vertu de cette entente, le pourcentage de contribution de la Ville de Montréal pourrait excéder 7 % et par conséquent, la contribution du secteur privé en serait réduite d'un montant équivalent.

Aussi, le 31 octobre 2017, la SPJD a conclu un bail en faveur de Groupe de course Octane inc. aux seules fins d'organiser et de produire l'événement. Cette entente inclut les travaux d'amélioration du circuit Gilles-Villeneuve, pour un montant maximum de 53 000 000 \$ (incluant les ristournes de TPS et TVQ), pour la rénovation des garages, de la tour de contrôle et de l'hôpital de la piste dont la conclusion des travaux a eu lieu au printemps 2019.

Obligations contractuelles

La Société a dans ses affaires courantes des obligations contractuelles envers des tiers dont la teneur peut varier. Les paiements exigibles pour les prochains exercices sont les suivants :

	1 an et moins	2 à 4 ans	5 ans et plus	Total
Obligations divers fournisseurs	4 389 362 \$	6 269 345 \$	1 161 972 \$	11 820 679 \$
Inscription au calendrier de courses	18 885 332	58 952 602	128 951 178	206 789 112
	23 274 694 \$	65 221 947 \$	130 113 150 \$	218 609 791 \$

14. Éventualités

La SPJD fait l'objet de réclamations et litiges divers dans le cadre de ses activités et mandats confiés par la Ville de Montréal. La SPJD a le devoir de renseigner la Ville dans certains de ces dossiers. De plus, la direction ne s'attend pas à ce que l'issue de ces réclamations et de ces litiges ait une incidence négative importante sur les résultats de la SPJD. De plus, puisque la Ville prend fait et cause pour les poursuites engendrées contre la SPJD, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

15. Droits contractuels

De par leur nature, les activités de la SPJD peuvent donner lieu à des contrats et des droits contractuels en vertu desquels la SPJD recevra des paiements échelonnés sur plusieurs années. Les principaux droits contractuels échelonnés sur plus d'un an pour lesquels une estimation raisonnable peut être faite sont :

	1 an et moins	2 à 4 ans	5 ans et plus	Total
Contrats avec des promoteurs d'événements	1 400 000 \$	- \$	- \$	1 400 000 \$
Contrats de locations	1 408 731	270 803	201 302	1 880 836
Inscription au calendrier de courses	18 885 332	58 952 602	128 951 178	206 789 112
	21 694 063 \$	59 223 405 \$	129 152 480 \$	210 069 948 \$

16. Changement au budget de 2019

Certains chiffres budgétaires 2019 ont été modifiés pour les rendre comparables aux activités de l'exercice 2019.

	Budget 2019 original	Augmentation	Diminution	Budget 2019 final
Revenus				
Inscription au calendrier des courses	- \$	18 515 000 \$ ⁽¹⁾	- \$	18 515 000 \$
Charges				
Direction générale	663 000 \$	254 200 \$ ⁽²⁾	- \$	917 200 \$
Administration	3 572 400	-	254 200 ⁽²⁾	3 318 200
Marketing et développement	6 014 000	- ⁽¹⁾	1 038 000 ⁽³⁾	4 976 000
Mandats additionnels de la Ville de Montréal	-	1 038 000 ⁽³⁾	-	1 038 000
Inscription au calendrier des courses	-	18 515 031 ⁽¹⁾	-	18 515 031

(1) Inscription au calendrier des courses du Grand Prix de Formule 1 du Canada

(2) Transfert de responsabilité entre deux directions

(3) Mandat additionnel dans le cadre des Week-ends du monde

17. Dépendance économique

L'existence économique de la SPJD est tributaire des revenus provenant de la Ville de Montréal.

18. Événements postérieurs à la date des états financiers

Après la clôture de l'exercice, le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) pouvait être qualifiée « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues et il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers et la situation de la SPJD aux périodes futures.

Annexe 1 - Charges de fonctionnement par objet

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Rémunération			
Employés	14 418 800 \$	13 636 523 \$	13 480 441 \$
Cotisations de l'employeur			
Employés	2 839 300	3 052 175	2 742 473
Transport et communication	698 400	758 762	743 060
Services professionnels, techniques et autres			
Honoraires professionnels	205 300	163 709	177 283
Achats de services techniques	2 638 600	2 811 020	3 030 563
Inscription au calendrier de courses et autres	18 624 800	18 657 890	18 277 258
Location, entretien et réparations			
Location	767 700	830 748	802 901
Entretien et réparations	2 206 600	1 664 408	1 298 241
Biens non durables			
Fourniture de services publics	4 609 200	4 535 881	4 523 182
Autres biens non durables	2 069 600	1 315 374	1 198 112
Amortissement des immobilisations corporelles	15 000	18 125	13 737
Autres objets			
Créances douteuses ou irrécouvrables	-	94 260	2 271
	49 093 300 \$	47 538 875 \$	46 289 522 \$

Partenaires



Partenaire fondateur de la Société du parc Jean-Drapeau

- Ville de Montréal

Partenaires médias

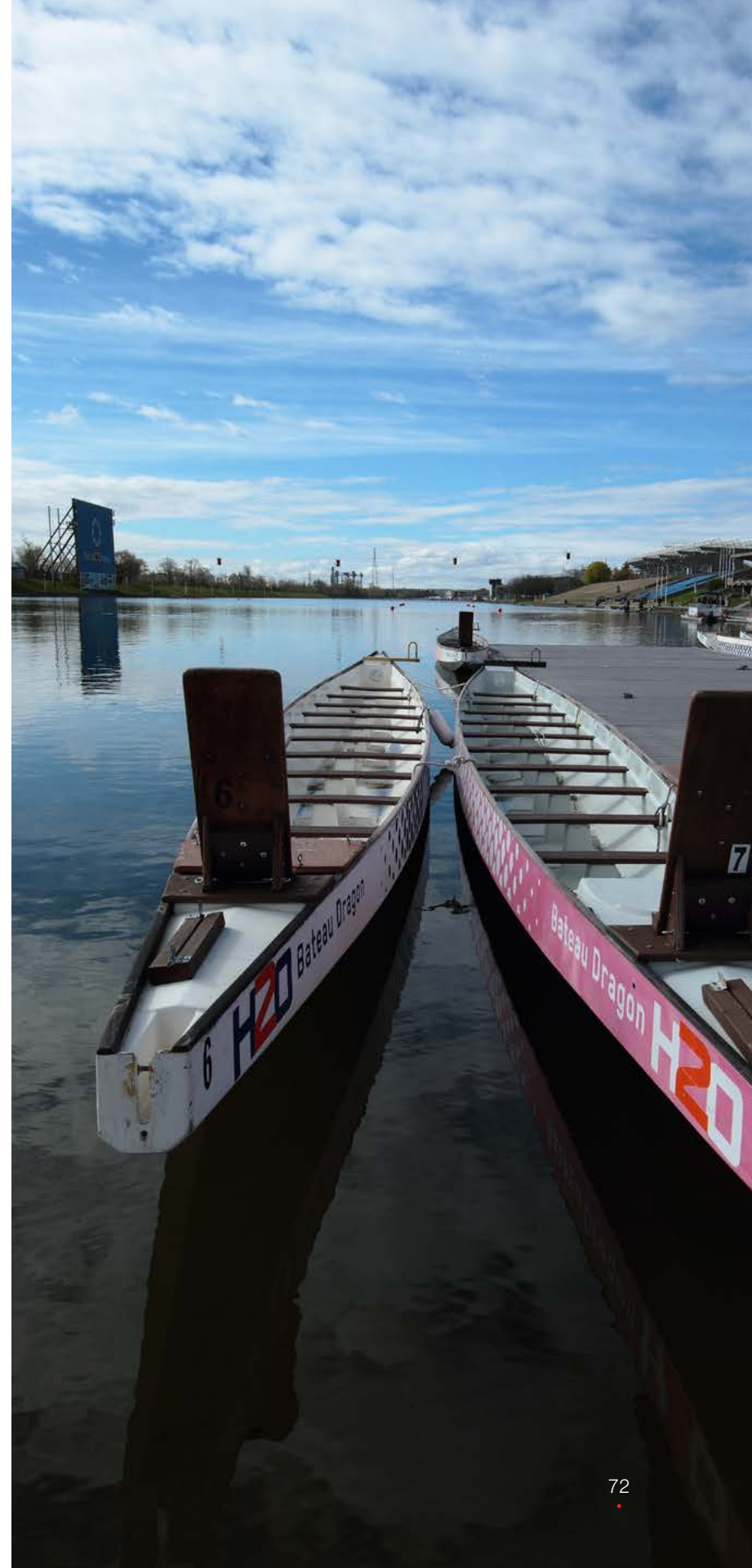
- Astral Affichage
- Québecor Affichage
- Journal de Montréal
- Journal 24 Heures
- 96.9 CKOI
- Rythme 105.7
- The Beat 92.5

Partenaires insulaires

- Biosphère, musée de l'environnement
- Casino de Montréal
- La Ronde
- Musée Stewart
- Société de transport de Montréal

Partenaires du Bassin olympique

- Association québécoise de canoë-kayak de vitesse
- Club d'aviron de l'Université de Montréal
- Club d'aviron de l'Université McGill
- Club d'aviron de Montréal
- Club de canoë-kayak de Pointe-Claire
- H2O Playground
- Canoë-Kayak Canada
- Triathlon Esprit



Partenaires institutionnels

- Coca-Cola
- Eska
- Molson Coors

Partenaires commerciaux

- Écorécréo
- evenko
- Gestion GSP
- KSF
- Croisières AML
- Groupe de course Octane
- Piknic Électronik
- Aquazilla
- Drone Tours

Partenaires de la Fête des neiges

- Tourisme Montréal
- Minute Maid
- La Presse
- 96.9 CKOI
- Rythme 105.7
- The Beat 92.5
- Télé-Québec
- Québecor Média Affichage
- Biosphère, musée de l'environnement
- Musée Stewart

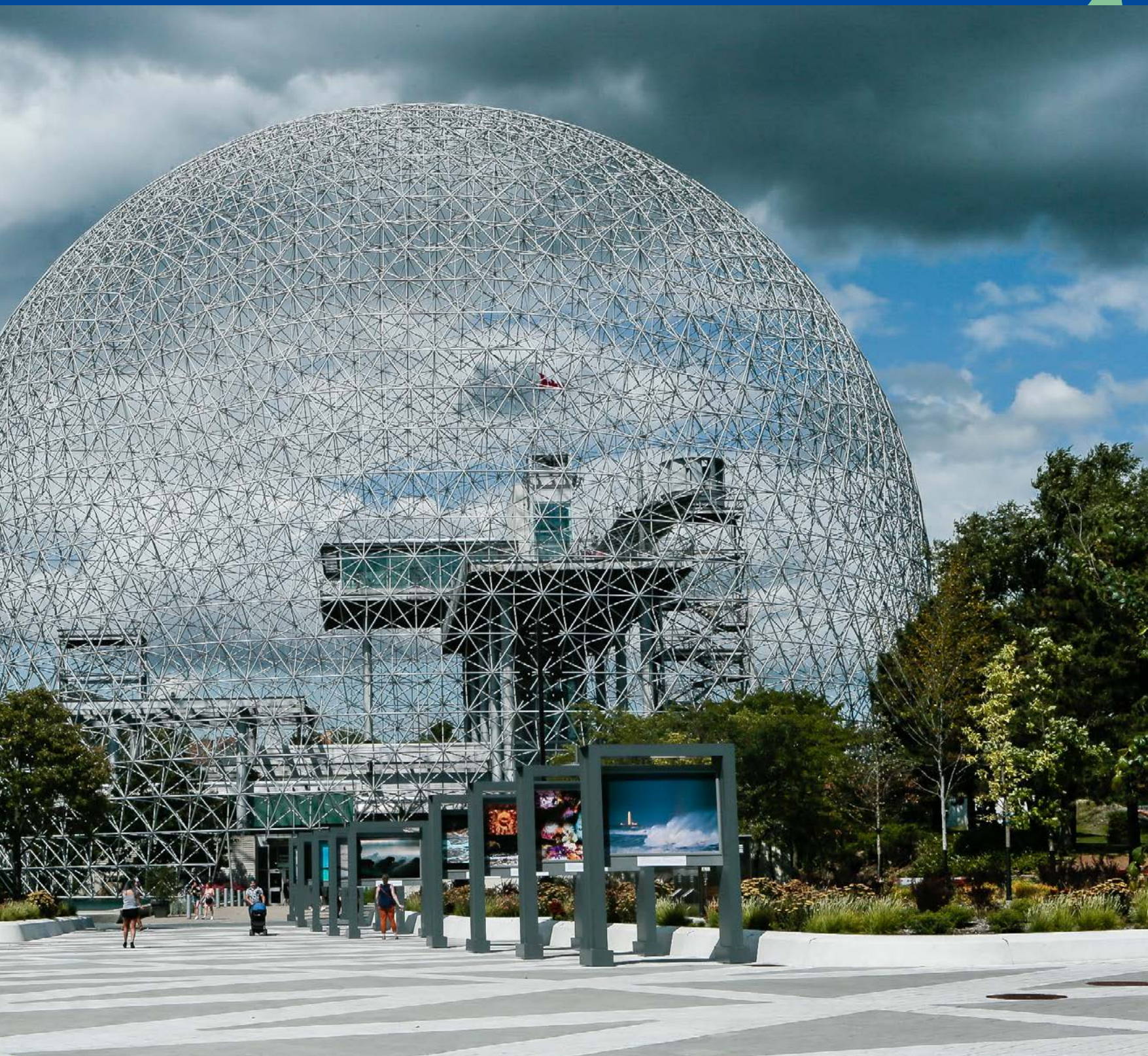
Partenaires des Week-ends du monde

- Loto-Québec
- Tourisme Montréal
- Coors Light
- Coca-Cola
- Eska
- 96.9 CKOI
- The Beat 92.5
- 98.5 Montréal
- Radio-Classique
- Journal 24 Heures
- TV5
- Québecor Média Affichage
- École de soccer de l'Impact
- Parcs Canada
- Ville de Montréal

Partenaires de l'événement OM grandeur nature

- Coors Light
- Coca-Cola
- Eska
- La Presse
- 98.5 Montréal
- The Beat 92.5
- Radio-Classique







Société du parc Jean-Drapeau
1, circuit Gilles-Villeneuve
Montréal (Québec)
Canada H3C 1A9

514 872-6120
parcjeandrapeau.com



#parcjeandrapeau

Papier 100 % recyclé